

SCIENCES PO

Sociétés en mouvement

Police et manifestants

*Maintien de l'ordre
et gestion des conflits*

*Sous la direction de
Olivier Fillieule
Donatella Della Porta*



SCIENCES PO
LES PRESSES

*Police
et manifestants*

*Maintien de l'ordre
et gestion des conflits*

Sous la direction de
Olivier Fillieule
Donatella Della Porta

Table des matières

SCIENCES PO
REVUE DE LA

Catalogage Électre-bibliographique (avec le concours des Services de documentation de la FNSP)
Police et manifestants. Maintien de l'ordre et gestion des conflits / Olivier Fillieule et Donatella Della Porta (dir.) – Paris : Presses de Sciences Po, 2006.
ISBN 2-7246-0969-7
RAMEAU :
– Ordre public : 1990-...
– Police : 1990-...
– Manifestations : 1990-...
– Mouvements antimondialisation
DEWEY :
– 351.52 : Administration centrale – Activités diverses de l'administration – Maintien de l'ordre public, police, censure
– 303.5 : Processus sociaux – Conflits sociaux
Public concerné : public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

<i>Ont contribué à cet ouvrage</i>	9
<i>Avant-propos</i>	
<i>Olivier Fillieule et Donatella Della Porta</i>	11
<i>Introduction / VARIATIONS DE CONTEXTE ET CONTRÔLE DES MOUVEMENTS COLLECTIFS</i>	
<i>Olivier Fillieule et Donatella Della Porta</i>	17
• Caractéristiques institutionnelles et styles de police	20
• Contextes politiques et police des rues	27
• De quelques transformations récentes des règles du jeu	34

I - POLICES OCCIDENTALES DE LA COERCITION À LA PACIFICATION ?

<i>Chapitre 1 / CONTINGENCE DU MAINTIEN DE L'ORDRE L'EXPÉRIENCE BRITANNIQUE</i>	
<i>P. A. J. Waddington</i>	43
• De la pacification du maintien de l'ordre	44
• Expliquer la contingence	54
• Retour vers le futur ?	57
<i>Chapitre 2 / L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CONTESTATION AUX ÉTATS-UNIS</i>	
<i>John D. McCarthy et Clark McPhail</i>	61
• Les modifications du cadre légal	63

• Les systèmes de gestion de l'ordre public	71
• La transformation des groupes protestataires	76
• Conclusion	80
Chapitre 3 / DU POUVOIR D'INJONCTION AU POUVOIR D'INFLUENCE ? LES LIMITES DE L'INSTITUTIONNALISATION	
<i>Olivier Fillieule</i>	85
• Transformation des modalités d'exercice de la contrainte	88
• Tenir la rue, tenir les rangs	101
• Conclusion	110
Chapitre 4 / POLICE DU GOUVERNEMENT OU DES CITOYENS ? L'ORDRE PUBLIC EN ITALIE	
<i>Donatella Della Porta et Herbert Reiter</i>	113
• Historique du maintien de l'ordre	113
• Les stratégies répressives	116
• Les stratégies de persuasion	120
• Les stratégies de renseignement	128
• L'évolution des stratégies de maintien de l'ordre public : conclusions finales	133
Chapitre 5 / L'ORDRE DE LA LOI OU LA LOI DE L'ORDRE L'EXEMPLE DE LA SUISSE	
<i>Dominique Wisler</i>	141
• Logique des institutions	143
• La démocratie directe et la manifestation	145
• Les histoires locales du maintien de l'ordre : alliances, consensus et ressources discursives	147
• Consensus et fixation des répertoires répressifs	154
• Les médias : de la révérence à la critique	157
• Formes d'action collective, répertoires et adaptation tactique du maintien de l'ordre	161
• L'altermondialisme secoue Genève	166

II - POLICES DES RÉGIMES AUTORITAIRES ET DES TRANSITIONS DÉMOCRATIQUES

Chapitre 6 / L'IMPOSSIBLE RÉPRESSION.

LEIPZIG, RDA, 9 OCTOBRE 1989

Fabien Jobard

175

- Maintenir l'ordre en dictature :
retour sur un dispositif vacant 177
- Mesure de l'efficacité des stratégies d'escalade :
la peur 181
- Blocage de la situation
et dynamique de montée aux extrêmes 188
- Quand la police fait la politique : champ politique,
environnement et forces de maintien de l'ordre 193
- Conclusion 197

Chapitre 7 / L'HISTOIRE SANS FIN. RÉFORMER

EN AFRIQUE DU SUD

Johan L. Olivier et Monique Marks

201

- Le maintien de l'ordre public en Afrique du Sud :
de la répression à la gestion 203
- Incidents d'ordre public (1994-1998) 207
- Introduire le changement : du contrôle à la gestion
des foules puis à la prévention du crime 212
- Politique, responsabilité et contrôle 220
- Se préparer pour le futur 223
- Conclusion 226

Chapitre 8 / GESTION DES MANIFESTATIONS

DANS LE MEXIQUE DES ANNÉES 1990

Hélène Combes

229

- Construction d'une culture démocratique
du maintien de l'ordre ? Le cas de Mexico 232
- Le maintien de l'ordre vu par les ex-manifestants 237
- Maintien de l'ordre et enclaves autoritaires 246
- Conclusion 255

Chapitre 9 / MAINTIEN DE L'ORDRE**ET RÉPRESSION POLICIÈRE EN TURQUIE**

<i>Ayshen Uysal</i>	257
• Police des foules : <i>Çevik Kuvvet</i>	262
• Pratiques répressives de la police des foules dans les années 1990	267
• En guise de conclusion	277

III - MONDIALISATION, LA FIN DE LA PACIFICATION ?

Chapitre 10 / ANTIMONDIALISATION**ET ORDRE PUBLIC : LE SOMMET DU G8 À GÈNES**

<i>Donatella Della Porta et Herbert Reiter</i>	281
• Désescalade et escalade ? Ordre public et sommets internationaux	282
• Gènes et l'ordre public	287
• Violence et mouvement antimondialisation	290
• Savoir policier et manifestants à Gènes	294
• Gènes et les polices en Italie	297

Chapitre 11 / LA SUÈDE ET LE DANEMARK**FACE AUX MOBILISATIONS ALTERMUNDIALISTES**

<i>Abby Peterson</i>	307
• Contrôler l'ordre public	309
• Cas 1 : Les émeutes policières à Göteborg : un tragique déni des stratégies statiques	313
• Cas 2 : La police danoise et l'approche paramilitaire	319
• La balle magique et le maintien de l'ordre : évaluation critique	321
• L'institutionnalisation de la politique contestataire	326

<i>Bibliographie</i>	331
----------------------	-----

Ont contribué à cet ouvrage

Hélène COMBES, docteur en science politique, rattachée au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris-I

Donatella DELLA PORTA, professeur à l'Institut universitaire européen, Florence (Italie)

Olivier FILLIEULE, professeur à l'Université de Lausanne (IEPI-CRAPUL), chercheur (CNRS) au Centre de recherches politiques de la Sorbonne, Université Paris-I

Fabien JOBARD, chercheur (CNRS) au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, Guyancourt (France)

Monique MARKS, *research fellow*, Regulatory Institutions Network (RegNet), Research School of Social Sciences, The Australian National University (Australie)

John D. MCCARTHY, professeur, Department of Sociology and Crime, Law and Justice, The Pennsylvania State University (États-Unis)

Clark MCPHAIL, professeur émérite, Department of Sociology, University of Illinois at Urbana-Champaign (États-Unis)

Johan L. OLIVIER, chercheur, Pretoria (Afrique du Sud)

Abby PETERSON, *senior researcher and professor*, Sociologiska Institutionen, Göteborgs Universitet (Suède)

Herbert REITER, chercheur associé à l'Institut universitaire européen, Florence (Italie)

Ayshen UYSAL, maître de conférences à la Faculté des sciences économiques et administratives de l'Université Dokuz Eylül, Izmir (Turquie)

Peter Anthony James WADDINGTON, professeur de sociologie politique, Department of Politics and International Relations, The University of Reading (Grande-Bretagne)

Dominique WISLER, docteur en science politique, TC Team Consult (Suisse)

Chapitre 3

DU POUVOIR D'INJONCTION AU POUVOIR D'INFLUENCE ? LES LIMITES DE L'INSTITUTIONNALISATION

Olivier FILLIEULE

« Si nous ne nous expliquons pas très clairement et très franchement sur ce point, nous gagnerons peut-être la bataille dans la rue, mais nous perdrons quelque chose de beaucoup plus précieux et à quoi vous tenez comme moi : c'est notre réputation [...]. Je comprends que lorsque des hommes ainsi assaillis pendant de longs moments reçoivent l'ordre de dégager la rue, leur action soit souvent violente. Mais là où nous devons bien être d'accord, c'est que, passé le choc inévitable du contact avec des manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes doivent aussitôt reprendre toute leur maîtrise [...]. Frapper un homme à terre, c'est se frapper soi-même...¹ »

Si on le considère sur une longue période de temps, le maintien de l'ordre en France se caractérise sans aucun doute par une tendance à la pacification. À partir des années 1880, le régime républicain s'attache à mettre en place de nouvelles modalités de la violence répressive à l'encontre des contestataires. Les dirigeants politiques d'alors cherchent

¹ Maurice Grimaud, préfet de police. Lettre adressée le 29 mai 1968 à tous les fonctionnaires de la préfecture.

explicitement à briser la dynamique des émeutes sanglantes, des insurrections et des révolutions qui ont ponctué le XIX^e siècle pour instaurer une paix publique dans laquelle l'État serait à la fois le garant de la libre expression des opinions et le meilleur rempart contre l'anarchie. C'est dans cette perspective que sont créées en 1921 les premières unités spécialisées de maintien de l'ordre – les pelotons de gendarmerie mobile –, véritable « troisième force » destinée autant à éviter les exactions de l'armée – la fusillade de Fourmies n'est pas si lointaine – qu'à parer à l'incapacité technique des forces policières classiques [Bruneteaux, 1996]. C'est dans la même perspective que sont créées les compagnies républicaines de sécurité après la Seconde Guerre mondiale, puis, en 1953, les compagnies de la préfecture de police de Paris [Fillieule, 1997].

Ainsi se développe la lente et progressive institutionnalisation du recours à la rue, avec, d'un côté, la pratique de plus en plus réglée et routinière du défilé de rue – que l'on songe à « l'invention » des services d'ordre au début du siècle [Cardon et Heurtin, 1990] – et, de l'autre, l'habitude prise par la police de s'accommoder de cet état de fait par la négociation des parcours, les contacts établis avec les manifestants et l'attentisme relatif face à l'illégalisme et aux attaques dont elle fait quelquefois l'objet. Ce processus se développe en trois séquences majeures : la période 1880-1921, marquée par un haut degré d'agitation (grèves et manifestations) et de répression qui pousse le pouvoir politique et l'armée à rechercher une solution technique à la nécessité de faire respecter l'ordre sans délégitimer le régime ; à partir de 1921 et jusqu'en 1968, la troisième force s'institutionnalise lentement. Gendarmes, CRS puis compagnies de district ébauchent les premiers éléments d'un registre d'intervention professionnalisé que l'on pourrait qualifier de répertoire du maintien de l'ordre, au sens de registre de savoirs pratiques plus ou moins institutionnalisés dans des règles (textes de lois, directives, circulaires, manuels de maintien de l'ordre, programmes de formation, etc.).

Dans cette période, les progrès dans l'euphémisation des interventions sont constamment remis en cause par toute une série de facteurs contextuels qui marquent, de manière plus ou moins durable, des retours en arrière : le régime de Vichy ; la multiplication des opérations de « rétablissement de l'ordre » et de « pacification » en métropole et dans les colonies sous la pression des guerres de libération nationales ; l'agitation de Mai 1968, enfin, par les inadaptations qu'elle révèle, inaugure une troisième période de sophistication de la doctrine, des stratégies et des matériels.

Parallèlement à cette évolution de la doctrine et de la pratique du maintien de l'ordre, le recours à la manifestation semble s'être institutionnalisé de manière durable depuis la fin des années 1960, devenant une pratique de plus en plus courante dans les pays démocratiques, perceptible à la fois dans l'augmentation en nombre des manifestations et dans sa diffusion dans toutes les couches de la société [Meyer et Tarrow, 1998]. En France, la légitimité de la manifestation est désormais un fait bien établi dans l'opinion publique, son utilisation massive touche pratiquement toutes les catégories socioprofessionnelles [Fillieule, 1997], et le dispositif législatif qui l'encadre a évolué constamment vers une légalisation croissante, allant jusqu'à la ranger parmi les libertés publiques, sous la forme d'un droit constitutionnel². Enfin, les situations de manifestation ne débouchent que très rarement sur l'usage de la violence, tant par les manifestants que par les forces de l'ordre. Les travaux menés en Europe et aux USA à partir de dépouillement de sources de police et dont plusieurs des chapitres de ce livre rendent compte établissent qu'environ 5 % seulement des manifestations débouchent sur des violences, qu'elles se traduisent par la dégradation de biens publics et/ou privés, ou par des atteintes aux personnes.

Ce constat invite à penser qu'en France, la manifestation est arrivée au terme d'un processus de naturalisation et de pacification qui la

2. Sur le droit français de la manifestation, qui définit une tolérance plus qu'il ne garantit des droits, Hubrecht [1990 ; p. 181-206]. Sur la récente réforme du Code pénal en tant qu'elle modifie le droit de la manifestation, P. Favre [1993]. Si le nouveau texte paraît accroître l'arsenal de mesures répressives disponibles (nous y reviendrons plus bas), il reste que le nouveau Code pénal, pour la première fois, reconnaît la liberté de manifestation. Un amendement a en effet été introduit selon lequel « le fait d'entraver d'une manière concertée et à l'aide de menaces l'exercice de la liberté d'expression, du travail, d'association, de réunion ou de manifestation est puni d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende ». Les peines sont aggravées si l'entrave à ces libertés est recherchée au moyen de « coups, violences, voies de fait, destructions ou dégradations ». Pour ce qui est, enfin, de la reconnaissance récente comme liberté publique du droit de manifester, voir la décision n° 91-352 DC du 18 janvier 1995 prise par le Conseil constitutionnel à propos de la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité. La décision déclare, à propos de l'article 16 de cette loi : « [...] Considérant que les mesures ainsi édictées par la loi touchent aux conditions dans lesquelles s'exerce la liberté individuelle, la liberté d'aller et venir et le droit d'expression collective des idées et des opinions ; qu'il appartient au législateur d'assurer la conciliation entre, d'une part, l'exercice de ces libertés constitutionnelles garanties et, d'autre part, la prévention des atteintes à l'ordre public, et notamment des atteintes à la sécurité des personnes et des biens qui répond à des objectifs de valeur constitutionnelle [...] »

placerait au rang des pratiques conventionnelles de la participation politique. De manière générale, les manifestants coopèrent avec la police, s'assemblent sur le lieu prévu à l'avance, défilent le long d'un itinéraire négocié et se dispersent pacifiquement quel que soit le résultat de leur action.

Dans ce chapitre, nous montrerons d'abord comment se sont transformées les modalités d'exercice de la contrainte policière sur les manifestations, pour nous arrêter ensuite à la question du sens de ces transformations, selon nous éminemment contingentes et différenciées³.

— Transformation des modalités d'exercice de la contrainte

L'une des caractéristiques majeures de l'évolution du maintien de l'ordre est que celui-ci s'appuie de moins en moins sur un pouvoir d'injonction (c'est-à-dire sur l'exercice ou sur la menace de l'exercice de la coercition) et de plus en plus sur un pouvoir d'influence. De ce point de vue, si la relation police/manifestants demeure une relation de pouvoir, inégale par nature et dont la force est toujours l'horizon, on note le passage d'une relation de domination (avec le choix, pour les manifestants, soit de la soumission, soit du refus et de la sanction) à une relation d'échange négocié, certes toujours inégale, mais dans laquelle la négociation prévaut sur l'imposition pure et simple des règles du jeu. Ce passage nous renvoie à l'idée selon laquelle le maintien de l'ordre en démocratie n'est jamais mieux assuré que lorsqu'il se fonde sur le consentement des gouvernés. Si la relation de domination exclut le consentement de celui auquel elle s'applique, dans la relation d'influence, au contraire, le consentement formel est toujours nécessaire.

3. Les sources utilisées ici sont de trois sortes : tout d'abord, une série d'entretiens semi-directifs menés avec des commissaires de police à Paris comme en province. Les entretiens en province ont été conduits entre 1992 et 1993. À Paris, les entretiens ont été menés en 1995-1996 en collaboration avec Fabien Jobard auprès des membres de la sous-direction de l'ordre public de la préfecture de police, d'un chef de district, de plusieurs commissaires d'arrondissement et de commandants de compagnies d'intervention. Ensuite, l'observation ethnographique de nombreux services de maintien de l'ordre, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation sur le terrain, notamment à Marseille en 1993-1994. Enfin, la base de données constituée à partir du dépouillement des archives policières dans les années 1980 [Fillieule, 1997]. Cette base qui regroupe près de cinq mille événements permet de corroborer de manière quantitative les entretiens.

On relèvera également que le maintien d'un fondement coercitif comme principe directeur de l'efficacité du maintien de l'ordre pose un problème fondamental de crédibilité dans un régime démocratique. En effet, l'injonction n'a de chance de fonctionner que si son lien avec l'usage de la coercition est effectif ou tout du moins plausible. Or la mise en œuvre pratique de la coercition, en régime démocratique, a toutes les chances d'éroder les bases de la légitimité des gouvernants, et donc de demeurer dans la plupart des cas confinée au registre de la menace.

Quant au pouvoir d'influence qui s'est progressivement imposé comme principe du maintien de l'ordre public, il se décline selon deux modalités distinctes : l'exercice de la persuasion, qui consiste à imposer aux organisateurs de manifestation des conduites présentées comme étant dans leur propre intérêt (mise en place d'un service d'ordre manifestant, par exemple) mais aussi, dans certains cas, à promettre des récompenses, à proposer des échanges de service ; la manipulation, qui tend à modifier les perceptions de l'adversaire de son environnement, et donc ses comportements (agitation de menaces réelles ou supposées – contre-manifestations, provocateurs, etc. –, invocation d'une capacité d'expertise pouvant amener les manifestants – surtout lorsqu'ils sont néophytes – à adopter le point de vue que la police cherche à faire prévaloir dans l'organisation et le déroulement du service).

À partir de ces distinctions, il est possible de dresser un tableau idéaltypique des modalités d'exercice de la contrainte policière sur les groupes protestataires en fonction du moment considéré (avant et pendant l'événement) et du type de sanction recherché (ou imposé par l'autorité politique). On montrera ici comment historiquement les modalités du contrôle policier ont évolué vers l'usage extensif d'un pouvoir d'influence, sans pour autant que l'injonction ait jamais cessé de s'appliquer, tout du moins pour certains groupes et/ou dans certaines situations.

Tableau 1 : Modalités d'exercice de la contrainte policière sur les manifestants

Modes d'action	Avant l'événement	Pendant l'événement
Pouvoir d'injonction	1	3
Pouvoir d'influence	2	4

Les cas 1 et 3 regroupent les situations dans lesquelles l'autorité publique cherche à imposer les règles du jeu aux protagonistes sans négociation ni coopération avec les groupes (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas communication). Les cas 2 et 4 désignent les situations où le maintien de l'ordre repose d'abord sur la recherche d'un accord négocié quant aux marges de manœuvre laissées à chacun.

La préparation de la manifestation

Le cas 1 renvoie aux manifestations interdites auxquelles l'on empêche à toute force de se tenir. Avant la modification législative introduite par le décret-loi de 1935, la doctrine du maintien de l'ordre repose essentiellement sur ce mode d'action. Le traitement réservé à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle aux manifestations ouvrières du 1^{er} mai illustre parfaitement cette stratégie : à l'approche du 1^{er} mai 1890⁴, le ministre de l'Intérieur J. A. Ernest Constans décide l'incarcération des grands leaders anarchistes, et de quelques agitateurs d'extrême droite (comme le marquis de Morès) et fait paraître un communiqué menaçant à l'attention des organisateurs parisiens de la journée interdite :

« La troupe gardera le fusil Lebel, les hommes auront deux paquets de cartouches libres dans leurs cartouchières, c'est-à-dire douze cartouches. Si, dans le cours de la journée, un plus grand nombre de cartouches devenait nécessaire, des pourvoyeurs désignés à l'avance – un par escouade, huit par compagnie – seront chargés d'aller renouveler les provisions dans les casernes où les caissons des bataillons seront prêts.

Plusieurs régiments des garnisons environnantes seront appelés à Paris. Les troupes de Paris comprendront le 1^{er} mai : 11 régiments d'infanterie, le 6^e régiment de cuirassiers, les 27^e et 28^e régiments de dragons, le 3^e cuirassier de Versailles, le 5^e chasseur de Rambouillet, le 8^e dragon de Melun, les 12^e et 13^e régiments d'artillerie de Vincennes.

4. C'est l'American Federation of Labor qui imagine pour la première fois de lancer un appel à la cessation de travail, à date fixe, afin de faire adopter la loi des huit heures. La première date retenue est celle du 1^{er} mai 1886. À l'occasion de cette première manifestation, neuf ouvriers sont tués par la police et sept militants condamnés à mort. C'est en hommage à ces morts qu'en juillet 1889, lors du congrès marxiste de Paris, la date du 1^{er} mai est retenue comme jour d'une grande manifestation internationale de revendication.

À ces troupes se joindront : la Garde républicaine en entier et la compagnie de gendarmerie de la Seine. Sur la place de la Concorde seront disposés cinq cents gardiens des brigades centrales ; cent autres seront placés à la Madeleine. Les manifestations sur la voie publique seront formellement interdites. Le moindre attroupement sera dispersé [...]. » [Dommanget, 1953, p. 121.]

Le jour dit, depuis tôt le matin, à Paris, la troupe garde les barrières afin d'empêcher les ouvriers de la banlieue de pénétrer dans la ville. De la rue de Rivoli à la place de l'Opéra, les boulevards sont recouverts de sable pour faciliter les charges de cavalerie. Même scénario quelques années plus tard, pour le 1^{er} mai 1906, avec la concentration de cinquante mille hommes de troupe dans la capitale et l'occupation de tous les carrefours stratégiques et boulevards, empêchant toute tentative de manifestation. La place de la République, lieu le plus sensible de la journée, connaît pendant des heures l'étonnant spectacle du « manège Mouquin », carrousel continu des régiments de dragons destiné à interdire tout accès à la place⁵.

Avec le temps, la pratique de l'interdiction préalable s'est tendanciellement raréfiée⁶. De fait, les principes guidant la préparation et le suivi des maintiens de l'ordre se sont peu à peu autonomisés par rapport aux dispositions légales encadrant le droit de la manifestation. Si, historiquement, l'appareil législatif interdisant toute manifestation sur la voie publique, ou, après 1934, instaurant un régime de déclaration préalable, a pu permettre aux forces de police d'user d'une stratégie d'intimidation

5. Le préfet Lépine fut un grand utilisateur de cette technique d'occupation de l'espace. Il la décrit ainsi dans ses mémoires [1929] : « Sur la place de la République, les gens arrivaient comme au spectacle et c'était en effet une représentation que je leur offrais, pour qu'ils n'aient pas l'idée de s'égayer ailleurs. Les deux plateaux de la place étaient occupés par la troupe. Sur les chaussées, tout autour, je faisais défiler au galop de chasse, par rangs de dix et à courts intervalles des pelotons de chasseurs à cheval, de hussards, de dragons, toute la cavalerie légère qui tient mieux que l'autre le pavé, d'ailleurs sablé. Il ne venait à l'idée de personne de prendre à partie les chevaux. La foule s'entassait sur les trottoirs et cela durait jusqu'à la nuit. Les gens disaient : "Allons voir le manège Mouquin." C'était le nom du sous-directeur de la police municipale qui présidait à la manœuvre. Les barrages étaient refoulés dans les rues adjacentes où les gens de désordre trouvaient à qui parler. »

6. L'on verra cependant dans la troisième partie de cet ouvrage combien avec le développement de nouvelles règles de gestion des mobilisations altermondialistes, s'opère un retour en force de cette pratique, à travers notamment la délimitation de « zones rouges ».

par la prononciation d'interdictions de manifester et le déploiement préventif de troupes nombreuses sur les lieux prévus de rassemblement, il semble que les stratégies contemporaines soient de plus en plus détachées de la panoplie des moyens légaux. La recherche d'un accord avec l'adversaire momentanée repose plutôt sur des moyens informels de négociation, sur une stratégie de persuasion (cas 2).

L'exemple le plus éclairant de cette pratique de la négociation informelle est encore celui du régime de la déclaration préalable contenu dans la loi de 1935. En même temps qu'une déclaration, la loi exige également que cette notification contienne la date et le lieu de la manifestation, l'itinéraire prévu, le lieu de rassemblement et les noms et adresses des déclarants. Si le préfet est informé selon ces règles, il n'est pas en mesure d'interdire la manifestation, à moins de pouvoir arguer de troubles graves à l'ordre public. Toutefois, le décret d'interdiction d'une manifestation doit être motivé. En conséquence, une manifestation qui n'aurait pas été proprement notifiée tombe dans la catégorie des rassemblements illégaux et peut être dispersée par la force, les manifestants arrêtés et poursuivis en justice. En réalité, il existe un fossé entre ce que dit le décret-loi et la pratique usuelle. Il est très rare que les organisateurs se plient à cette obligation et, dans de nombreux cas, ils ne connaissent même pas ces dispositions, sauf à Paris où la déclaration est pratiquée couramment. En province, la notification préalable est des plus rares. Par exemple, seulement 8,5 % des événements recensés dans les archives de Marseille ont été notifiés à la préfecture ou au commissariat central [Fillieule, 1997]. Si la police voulait faire respecter la loi, les manifestations françaises devraient pour la plupart être dispersées immédiatement et leurs leaders emprisonnés. On le sait, cela n'est que très rarement le cas.

Il serait donc erroné de chercher à lire les évolutions de la manière dont l'État gère les manifestations à travers la seule prise en compte des modifications législatives dans le sens d'une plus ou moins grande sévérité. Le changement de la loi française en offre une claire illustration. Le cadre juridique a été modifié en 1994, à travers la rédaction d'un nouveau livre 4 du Code pénal. Sans entrer dans les détails de ces changements, on soulignera cependant deux traits : d'une part, l'interdiction stricte des manifestations non déclarées ou non autorisées est renforcée ; d'autre part, les peines encourues par les manifestants s'étant livrés à des violences sur les biens ou les personnes ou ayant tout simplement participé à une manifestation non autorisée sont considérablement alourdies (jusqu'à quinze ans de prison et 150000 francs d'amende).

Le chercheur qui s'en tiendrait à la seule analyse prescriptive de ces dispositions en conclurait logiquement à un durcissement dans la répression des manifestations. Or, il n'en est rien et les logiques politiques qui ont présidé à l'élaboration de ce nouvel arsenal législatif sont déconnectées de la pratique concrète du maintien de l'ordre⁷. Les entretiens menés avec les responsables de la police parisienne en juillet 1995 le confirment nettement. Ces fonctionnaires sont tous d'accord pour insister sur le caractère « fictif » de ces dispositions qui ne pourraient trouver une application qu'en cas de crise très grave :

« Je n'en pense rien [du nouveau Code pénal]. On n'a jamais véritablement mis en application le Code pénal. On accepte les manifestations non déclarées sans poursuivre les gens parce qu'on est dans une société où on ne poursuit pas les gens pour ça. Cela paraîtrait complètement dément. C'est peut-être bien d'avoir cet arsenal de textes pour des utilisations ponctuelles si finalement on en a besoin. Mais peut-être que l'arsenal existant était suffisant. Il suffisait déjà de l'appliquer. »

« Les nouvelles dispositions sont inadaptées. Les peines n'étaient déjà pas appliquées avant, alors quand on voit les nouvelles peines, ça paraît inutile. Avec ces nouvelles dispositions, on peut mettre au trou deux cinquièmes, voire trois cinquièmes des manifestations non déclarées. Et là, on va à l'émeute. Cependant, ces textes, il faut les voir à long terme... en cas de crise grave. Mais ça ne s'appliquera jamais à la CGT ou à l'étudiant de Paris VII qui vient faire son Denfert-Rochereau-Nation. »

« Le droit de la manifestation, en fait, est extrêmement rigoureux. Ce que je reproche, c'est que l'on joue la fiction de ces textes sans avoir du tout l'idée de les appliquer. Au 1^{er} mars 1994, on a mis en place un

7. Cet écart entre le droit positif et les pratiques, que l'on retrouve aussi bien dans l'emploi des sommations, tombées en désuétude relative, constitue un intéressant exemple de la manière dont le droit évolue de manière autonome en dehors de l'évaluation des phénomènes sociaux. Sur cette question, voir notamment l'analyse de Bourdieu [1986, p. 3] décrivant le champ juridique comme « un univers social autonome, capable de produire par la logique de son fonctionnement spécifique un corpus juridique relativement indépendant des contraintes externes ». Voir également Lacroix [1985, p. 539-540] sur la capacité des juristes à se représenter la règle de droit « comme indépendante de sa valeur d'usage dans une circonstance concrète » et Favre [1993].

nouveau Code pénal qui a repris exactement les mêmes termes que le décret-loi de 1935. On qualifie toujours l'attroupement de la même façon, il est toujours obligatoire de faire une déclaration, il est interdit de faire une déclaration fautive ou de nature à tromper sur les intentions réelles. Il est toujours interdit d'appeler à une manifestation non déclarée ou, *a fortiori*, interdite. Mais les peines sont beaucoup plus sévères. »

La manière dont le maintien de l'ordre s'effectue en réalité ne saurait donc s'analyser à travers l'arsenal législatif. La police n'utilise pas toujours les moyens légaux dont elle dispose pour maintenir l'ordre et c'est essentiellement sur des moyens de négociation informels qu'elle s'appuie⁸. Là encore, l'usage de la déclaration préalable à Paris constitue un exemple tout à fait révélateur.

À Paris, où la déclaration des manifestations est nettement plus fréquente qu'en province, on constate qu'au-delà de l'obligation juridique, les officiers supérieurs recherchent avant tout l'établissement d'une négociation. Cette négociation doit déboucher sur des compromis propres à éviter tout dérapage. L'état-major considère cette étape comme un élément majeur de la mise en place des dispositifs et c'est un membre de l'état-major de la sous-direction de l'ordre public qui reçoit personnellement, dans son bureau, les responsables de la manifestation, soit que ceux-ci soient venus de leur propre volonté, soit que la police les ait convoqués :

« Souvent, c'est l'état-major qui fait la démarche, qui contacte les gens pour qu'ils viennent faire la déclaration. Bon, déjà parce que c'est la loi et ça devrait être une raison suffisante. Mais c'est surtout pour discuter du déroulement de la manifestation. On ne peut pas manifester comme ça, à n'importe quel moment et à n'importe quel endroit. Il y a d'autres événements à Paris. Donc, ne serait-ce que pour ça, il faut un minimum d'organisation. Ceci dit, si la manifestation n'est pas déclarée, on ne va pas les poursuivre pour autant. Mais si elle est déclarée, c'est mieux. Cela nous permet d'avoir en face un interlocuteur. D'ailleurs, en général, quand elle est déclarée, *a priori*, c'est un bon présage. C'est que les gars ne sont pas de mauvaise volonté et que ça devrait bien se passer. »

8. À la restriction près que dans l'éventualité d'une situation de crise, le retour à une interprétation stricte de la loi permettrait une répression tout à fait considérable.

D'après le chef d'état-major, la négociation avec les manifestants doit s'appuyer sur les principes suivants : les impératifs d'ordre public (qui font que la police préfère tel itinéraire à tel autre par exemple) et politiques (c'est-à-dire les consignes du préfet) ne doivent jamais être présentés aux interlocuteurs sous la forme d'impératifs catégoriques s'appuyant sur la loi. Tout au contraire, le but de la négociation est de les amener à admettre que ces restrictions sont dans leur intérêt, à les prendre comme des « conseils d'amis ».

« S'il y a un petit problème, par exemple sur l'itinéraire, j'essaie de le leur faire savoir avant qu'ils n'arrivent, pour ne pas qu'ils se sentent en terrain conquis, pour qu'ils pensent à des situations de rechange. Ils viennent ici et on discute des modalités de la manifestation. S'ils veulent aller sur les Champs-Élysées, par exemple, ce n'est pas possible⁹. Alors, plutôt que de le leur dire, on va leur expliquer qu'il faut faire stationner mille cinq cents cars, ce qui est énorme (un car, ça fait vingt mètres : il faudrait donc des dizaines de kilomètres de voies à trouver). Ils n'y avaient pas pensé. Alors on leur suggère de manifester à Saint-Augustin, parce qu'ils peuvent s'installer boulevard Malesherbes, et ils sont d'accord et même contents. »

Les organisateurs doivent toujours avoir l'impression en repartant que la négociation leur a facilité leur propre travail d'organisation. C'est pourquoi le chef d'état-major présente comme des faveurs les facilités mises à leur disposition. Par exemple, face à des manifestants inexpérimentés, il est fréquent que les officiers se livrent à une petite leçon sur la manière de constituer un service d'ordre et de le faire manœuvrer. À vrai dire, la police bénéficie ici d'un avantage, celui de détenir un quasi-monopole de l'expertise, du moins pour les groupes peu professionnalisés en matière de manifestations de rue. Cette ressource permet de s'assurer dans la négociation la domination des manifestants inexpérimentés et de les mener ainsi sans trop de difficultés à coopérer dans le sens souhaité.

Il faut toujours faire sentir aux organisateurs qu'ils sont les premiers responsables de leur manifestation. On les questionne sur

9. Il est de tradition à Paris, pour des raisons symboliques autant que pour des raisons de circulation, de ne pas autoriser les manifestations sur les Champs-Élysées.

leur service d'ordre, on leur fait sentir tous les dangers potentiels de ce type d'événement (quitte à les exagérer un peu). Le but poursuivi est ici de les amener à être les plus coopératifs possibles et à reconnaître l'importance de l'officier de liaison qui, le jour de la manifestation, servira de contact entre les organisateurs et la police sur le terrain. Mais également, dans les cas où les organisateurs craignent des débordements de leur base ou l'infiltration de groupes violents (par exemple, les « casseurs » dans les manifestations étudiantes), cela permet de souligner un intérêt commun entre policiers et manifestants en même temps qu'une appréciation commune des groupes considérés comme susceptibles de troubler l'ordre de la manifestation.

Enfin, le but de la négociation est d'établir un climat de confiance mutuelle, les organisateurs étant persuadés que la police respectera ses engagements. Dans ce but, le chef d'état-major peut même dévoiler une partie de son dispositif, dans un souci de transparence mais aussi pour éviter toute ambiguïté et toute surprise le jour de l'événement.

« L'objectif, quand je reçois les manifestants, c'est qu'ils repartent contents, même s'ils n'ont pas eu ce qu'ils voulaient. Je ne me suis jamais fâché avec un déclarant. Et puis il faut qu'ils aient totale confiance en nous. Si je leur dis quelque chose ici, il faut que ce soit appliqué. Dans la mesure où on a pris un engagement avec eux, on le tient. Peu important leurs motifs. Ils ont le droit d'être reçus comme tout le monde dans un service public. Si on commence à avoir des incidents ici avec eux, il y aura forcément des incidents sur le terrain. »

Bien évidemment, ces quatre principes informels sur lesquels reposent les négociations sont plus ou moins appliqués selon la nature des groupes concernés. Par exemple, à l'occasion d'une grande manifestation parisienne pour la défense de l'école laïque qui a réuni plus de 800 000 personnes le 16 janvier 1994, les négociations avec les organisateurs ont duré plus d'un mois, des fonctionnaires de police ont directement assisté les organisateurs, lors de leurs réunions internes, pour la mise en place des services d'ordre, l'ordonnancement du cortège, etc. *A contrario*, lorsque les manifestants sont peu coopératifs et refusent même de se déplacer, il arrive que le chef d'état-major se contente d'une négociation téléphonique, l'itinéraire et les conditions étant seulement faxés.

Le déroulement de la manifestation

Au-delà de la préparation de la manifestation, une fois l'événement amorcé, il est encore possible de distinguer deux grandes modalités d'exercice de la contrainte policière sur les groupes manifestants.

Si l'on se rapporte à notre tableau, le cas 3 désigne d'abord les situations dans lesquelles les forces de l'ordre, de leur propre chef ou en fonction des consignes de l'autorité civile, appliquent des sanctions négatives aux manifestants. L'éventail des modes d'action est là relativement vaste, comprenant aussi bien des mesures d'intimidation (sommations, gesticulations, courtes charges, etc.) que l'emploi de la force ouverte. En revanche, dans le cas 4, les autorités publiques recherchent l'établissement et le maintien d'un contact avec les organisateurs de la manifestation afin d'obtenir par la persuasion la satisfaction de leurs demandes (respect des itinéraires, dispersion en temps et en heure, isolement des « casseurs », etc.). Là encore, de même que pour la phase préparatoire à la manifestation, on note sur le long terme un développement significatif du recours à la persuasion au détriment de l'usage de la force. Cette évolution peut se résumer en quatre points :

1. Le retardement au maximum du recours à la force, soit le passage d'une stratégie proactive à une stratégie défensive. Dans la période contemporaine, et toujours en règle générale, les interventions sont concentrées sur les fins de manifestation, au moment de la dispersion des cortèges.

2. La sélectivité des interventions coercitives, c'est-à-dire l'évitement des actions massives et la recherche d'actions ciblées, soit sur certaines franges des manifestations (nébuleuses, queues de cortège), soit sur certains individus identifiés et repérés comme trublions.

3. Le maintien d'un contact permanent avec les organisateurs. Si pendant longtemps la doctrine du maintien de l'ordre a notamment reposé sur l'idée que les forces de l'ordre devaient n'entretenir aucun contact avec les populations de peur des risques de fraternisation de la troupe avec les manifestants et de collusion des officiers avec le patronat, la conception actuelle consiste au contraire à faire en sorte que les responsables policiers demeurent tout au long de l'événement en contact étroit avec les responsables des groupes organisateurs. C'est dans ce but que dans la plupart des maintiens de l'ordre actuels est prévu un agent de liaison qui, en tête de cortège, doit rester en contact permanent avec les organisateurs. Dans les grands maintiens

de l'ordre, il s'agit toujours d'un officier de l'état-major¹⁰. D'autre part, des fonctionnaires en civil sont spécialement chargés d'établir le contact entre les organisateurs et les autorités visées par la manifestation. Ce sont eux qui négocient, avec par exemple un ministère, la réception d'une délégation et qui sont chargés, s'il y a délégation, de la conduire et de la reconduire à l'issue de l'entretien. Ces fonctionnaires sont affectés dans les arrondissements de Paris, si bien qu'ils connaissent les responsables de chaque administration susceptibles de recevoir une délégation. La négociation avec les manifestants, à chaud, en est grandement facilitée.

Ces procédures de négociation permanente sur le terrain débouchent très souvent sur une collaboration étroite entre les forces de police et les services d'ordre des manifestants, lorsque leurs intérêts sont communs.

« S'il y a un cortège de huit cents mètres, il faut pouvoir isoler les perturbateurs de la manifestation et amener ceux qui ont fait la déclaration à bon port. Ça, on arrive très bien à le faire avec la CGT et les autres organisations professionnelles. Ils ont des services d'ordre constitués qui savent isoler ceux qui ne sont pas de chez eux. Ils font des barrages, soit ils arrêtent la manifestation, soit ils accélèrent, soit ils la coupent. Et des fois, ils viennent nous voir pour nous dire qu'ils vont repousser les casseurs dans telle rue. Et nous, on les recueille au bout de la rue. Mais ça, aucun service d'ordre étudiant ne veut le faire parce que cela fait collusion avec les forces de police. C'est une forme de collaboration. Certains services d'ordre étudiants jouent même quelquefois un double jeu [...] »

Ou bien ce récit d'un dirigeant d'un service d'ordre syndical recueilli par Isabelle Sommier [1990, p. 50] :

10. Cette pratique remonte sans doute à la fin des années 1970, lorsque la préfecture de police de Paris prit l'habitude d'ouvrir les cortèges importants avec des cars de police, quelques centaines de mètres en avant. C'est plus précisément lors de la manifestation des sidérurgistes du 23 mars 1979 que pour la première fois, un fonctionnaire de police est chargé de la liaison. Par ailleurs, c'est depuis les manifestations étudiantes de décembre 1986 à Paris, que le recours à cette technique est devenu systématique, jusqu'à devenir parfois très visible : lors de la manifestation annuelle du Front national en l'honneur de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai 1988, une voiture marquée « liaison police/organisateurs » ouvrait le cortège.

« La collaboration avec les forces de l'ordre peut aller jusqu'à revêtir le caractère personnalisé d'un échange de services entre responsables, voire d'un marchandage, à l'insu de leurs subordonnés. Tel ce syndicaliste qui, pour conclure l'occupation d'un local public sans perdre la face, appelle par "sa ligne directe" le commissaire X : "Écoute, il serait bon que tu arrives avec deux cents gars, mais pas en petite jupette [terme d'initiés pour désigner des policiers (les CRS) casqués], avec plein de trucs sur eux, qu'ils soient impressionnants, et on va dire aux potes : il n'y a plus qu'à sortir. L'honneur est sauf pour nous, on sort sous la pression des baïonnettes et les copains sont contents, quoi ! Tout le monde a vu, la télé a filmé, on ne pouvait pas faire autrement que sortir !" »

Et ces deux officiers de liaison :

« Avec les étudiants, ceux qui viennent signer, ils représentent un dixième de la manifestation. Ils ne peuvent donc pas vraiment influencer sur ce qui va se passer. Le plus clair exemple c'est la coordination des IUT. Ils étaient hypersympas. Il y avait une fille qui avait vingt ans, elle n'avait jamais fait de manifestation de sa vie. Alors elle nous déclare un truc : "Nous aurons un service d'ordre de plusieurs centaines de personnes." Sur le terrain ils étaient cinquante. C'est moi qui étais officier de liaison. Je leur ai dit qu'ils seraient débordés. Regardez ce qui arrive. Alors la fille elle nous dit : "Ça, on ne sait pas faire. Il faudrait nous aider." C'est nous qui leur avons organisé leur service d'ordre, on leur a appris à traverser une intersection, à ne pas se laisser doubler. S'il y avait eu des pépins, la fille, on ne l'aurait pas bouclée. Elle ne représentait que les trente premiers rangs. »

« J'ai à mon actif, et à l'actif de la CGT aussi, d'avoir chargé à la tête de leur service d'ordre. C'est assez rigolo. C'était une des manifestations de 1987 à la mémoire de Malik Oussékine, avec beaucoup de jeunes. La CGT faisait le service d'ordre. J'étais chargé de la coordination. Arrivés à la Bastille, les organisateurs me disent : "Voilà, notre contrat est terminé, on a appelé à dispersion, au revoir." Je leur dis au revoir et juste à ce moment-là, une voiture banalisée de la police est renversée, et les anarchistes commencent à tout casser sur la place. Une cinquantaine, pas plus. Alors je retourne voir le type de la CGT et il me dit : "Oui, mais nous, on a appelé à

dispersion." Je lui dis : "Écoutez, il faudrait faire quelque chose", parce qu'il y avait bien quelques unités, mais la manifestation continuait à arriver, il y avait plein de jeunes. Le type de la CGT a bien compris qu'on ne pouvait rien faire. C'était délicat, c'était pire que le mal. Le gars de la CGT s'est alors concerté avec ses hommes, il a demandé à qui de droit et il est revenu me dire : "OK, on y va." Alors, avec vingt gros bras, on a tous ensemble cassé du casseur. Et je ne vous raconte pas. Eux, ils se servent de moyens que nous avons abandonnés depuis longtemps. Et on a très vite rétabli le calme. En fin de compte, la CGT, c'est une armée. »

4. La délimitation de « zones de tolérance » dont la fonction est de fixer, au fur et à mesure du déroulement des événements, le type d'illégalisme ne devant pas donner lieu à l'emploi de la force. Ce que l'on a appelé ailleurs la « gestion patrimonialiste des conflits » [Fillieule, 1997]. Cette pratique permet d'abord à l'autorité civile de définir les cibles acceptables de la violence et d'en écarter d'autres jugées plus sensibles ou plus coûteuses, comme par exemple des bâtiments publics, des biens privés, etc.¹¹. Elle permet en même temps aux organisateurs de ne pas se couper d'une base quelquefois décidée à en découdre coûte que coûte, et donc d'en garder le contrôle.

Par exemple, lorsque le 19 mai 1983, deux cent cinquante aviculteurs lâchent dix-sept mille poules pondeuses dans les rues de Morlaix avant de s'attaquer à la mairie, dont ils brisent les portes et envahissent les locaux, les autorités proposent de mettre à la disposition d'une délégation (accompagnée de poules) un wagon dans l'express Brest-Paris pour aller demander à Paris un entretien avec un membre du gouvernement. L'acceptation par les agriculteurs de ce compromis permet d'éviter tout heurt avec les forces de l'ordre. Le pouvoir d'influence exercé ici par les autorités sur les organisateurs de la manifestation renvoie moins à une offre unilatérale qu'à un processus d'échange fondé sur la réciprocité.

11. Ce type de négociation s'explique par la responsabilité financière de l'État en matière d'atteinte aux biens publics ou privés dans le cadre des manifestations. L'article 92 de la loi du 7 janvier 1983 stipule en effet que « l'État est légalement responsable des dégâts et dommages résultant des crimes et délits commis, à force ouverte ou par violence, par des attroupements ou rassemblements armés ou non armés, soit sur les personnes, soit sur les biens ». Cette responsabilité ouvre la possibilité aux préfets de choisir, selon divers critères, le type de violence acceptable à la fois en termes symboliques et financiers.

— Tenir la rue, tenir les rangs

De tout ce que l'on vient de lire, on serait tenté de conclure que, désormais, l'une des armes principales dont dispose la police n'est pas l'arsenal juridique ou répressif mais plutôt l'art de négocier avec les organisateurs, en les amenant sur un terrain qui leur est propre et où ils conservent la capacité d'expertise et d'initiative. Pourtant, l'observation des conflits contemporains et des moyens par lesquels ils ont été ou sont gérés par les autorités suggère que l'on relativise cette vision linéaire par la prise en compte d'effets pervers, de possibles retours en arrière et du traitement différencié des groupes protestataires par les autorités. Deux points qui nous amènent à privilégier l'idée d'un processus d'évolution contingent du maintien de l'ordre.

L'effet « gants de boxe ». Du cours des choses, qu'il n'est pas linéaire

Par l'effet « gants de boxe », on entend désigner les effets contradictoires pouvant résulter du « procès de civilisation » [Elias, 1976]. Nous faisons là référence au travail de Kenneth Sheard sur le développement de la boxe. Selon lui, l'introduction des gants de boxe dans la panoplie des combats, plutôt que de protéger la tête et le corps, aurait eu pour effet de permettre de porter des coups plus puissants et diversifiés, d'où, *in fine*, un accroissement de la violence des matches :

« L'introduction des gants de boxe a non seulement provoqué davantage de lésions cérébrales, mais a également amené à de nouvelles techniques de combat. Dans les combats à poings nus, les coups étaient directs et coupants. Un boxeur qui aurait voulu asséner des crochets ou des coups répétés sur les côtés ou l'arrière de la tête, aurait couru le risque de se casser les doigts. L'introduction des gants a aussi rendu les combats plus excitants en favorisant les KO : le KO étant un euphémisme pour parler de lésion au cerveau. » [Sheard, 1992, cité dans Dunning, 1996, p. 29.]

Le lecteur aura saisi de quoi il retourne. Les progrès techniques et tactiques accomplis dans le domaine du maintien de l'ordre depuis un siècle se sont traduits par un mouvement successif et apparemment contradictoire de démilitarisation (invention d'une troisième force et abandon des armes létales) et de remilitarisation, par la multiplication

des matériels offensifs et défensifs. Nous ne développerons pas les effets pervers que peuvent entraîner le « blindage » des fonctionnaires et la sophistication des moyens d'intervention.

Il suffit de suggérer ici que ce qui, du côté du pouvoir et des forces de l'ordre, a pu être considéré comme moyens de pacification, ne l'a peut-être pas été dans les mêmes termes par les groupes manifestants. Par exemple, nous avons constaté, à l'occasion de sondages réalisés dans les manifestations [Favre, Fillieule et Mayer, 1997], que la perception par les manifestants du répertoire d'action policier en matière de coercition se démarquait largement de celle des fonctionnaires de police. Interrogés sur ce qui leur paraît le moins acceptable de subir de la part des forces de l'ordre, les manifestants « préfèrent » être chargés (22 %) qu'être soumis à des tirs de bombes lacrymogènes (8 %) ou à des lanceurs d'eau (4 %). Du côté policier, l'usage de ces trois moyens suit, on le sait, une gradation exactement inverse¹². De ce point de vue, il est probable que la question de la pacification du maintien de l'ordre soit autant affaire de perception que de critères « objectifs », toute définition positive de la pacification butant sur l'exclusion qu'elle implique des significations évaluatives mises en œuvre par les protagonistes¹³.

Par ailleurs, pour peu que l'on soit un peu attentif à l'évolution des conflits sociaux et des formes qu'ils ont pris à tel ou tel moment de l'histoire [Tilly, 1986 ; Tartakowsky, 1997], on en vient rapidement à la

12. Les résultats sont ceux de la manifestation CGT pour l'emploi du 12 mars 1994 à Paris. Plus récemment, à l'occasion d'une enquête par questionnaires menée pendant les manifestations contre le G8 d'Évian en 2003, les manifestants faisaient état d'une même perception de l'échelle des modalités d'intervention [Fillieule, Blanchard et al., 2005].

13. Ce qui, on l'aura compris, ne veut pas dire que l'on renonce à toute possibilité de mesurer l'évolution des niveaux de violence en dehors des perceptions des acteurs mais appelle à une certaine vigilance épistémologique. Nous voulons ainsi attirer l'attention sur la difficulté d'une telle entreprise dont les résultats ont toutes les chances de varier en fonction des critères d'évaluation retenus. Ainsi, pour prendre un exemple macabre, on pourrait avancer que le maintien de l'ordre est de plus en plus violent en France, comme le prouve le comptage des morts dans les manifestations depuis 1872 : en effet, on s'aperçoit que depuis cette date, le nombre de morts ne connaît pas une baisse continue. Au contraire, la période 1872-1914 apparaît relativement moins meurtrière et Patrick Bruneteau [1996] recense 51 morts en quarante-deux ans (encore faut-il préciser qu'il tient compte de toutes les situations de maintien de l'ordre) alors que d'après nos propres comptages, de 1919 à 1989 (en soixante-dix ans) on en recense 318 dans les manifestations (118 si l'on excepte le drame du 17 octobre 1961). D'autre part, les morts de la première période sont concentrés sur la fusillade de Fourmies (12 morts) et les manifestations du midi viticole en 1906-1907, alors qu'après la Première Guerre mondiale, les années avec décès sont proportionnellement plus nombreuses, ce qui indiquerait une violence plus continue.

conclusion selon laquelle la constitution des savoirs et des pratiques policiers tout autant que les instruments légaux de la gestion des foules furent pour la plupart mis en place en réaction aux changements de répertoire d'action contestataire (par exemple dans les périodes 1893-1898, 1934, 1968, 1990-1993). Ce simple fait suffit à relativiser l'idée d'un processus continu de pacification dans la mesure où ce processus est lui-même dépendant de l'évolution des conflits sociaux. L'évolution du contexte politique et social britannique à partir de 1979, et les profondes mutations du maintien de l'ordre qui s'en sont suivies suffisent à le montrer¹⁴.

À une échelle plus conjoncturelle, les évolutions de la contestation politique peuvent amener à des régressions plus ou moins durables, comme le montre bien toute la troisième partie du présent volume. C'est en tout cas un point de vue largement partagé par les responsables du maintien de l'ordre, comme le souligne cet officier à propos du début des années 1980 :

« Là où on a été très embêtés, c'est après 1981, car toutes les catégories qui n'avaient jamais manifesté sont descendues dans la rue, comme par exemple les commerçants, les bouchers, les infirmières, les professions médicales et ils nous assimilaient au pouvoir en place. Ils refusaient les itinéraires, ils allaient systématiquement au contact. Ils nous cherchaient. Ils n'étaient plus dans une logique du jeu. Même chose avec les coordinations ces dernières années. Elles n'avaient pas l'expérience des syndicats. Cependant, après un certain temps, elles sont rentrées dans le moule et ont fini par trouver des interlocuteurs valables. »

L'appréciation de la professionnalisation des agents du maintien de l'ordre ne suffit donc pas. Encore faut-il tenir compte de celle de l'adversaire. Or, nos entretiens laissent apparaître le sentiment selon lequel, depuis environ quinze ans, les services d'ordre seraient de plus en plus médiocres, voire inexistantes. Dans l'esprit des policiers, cette situation relèverait d'un phénomène nouveau lié à la perte de vitesse des organisations traditionnelles :

« De plus en plus maintenant, les gens qui appellent à manifester n'organisent rien. Ce ne sont pas des organisateurs. Ils n'ont aucune structure, aucune expérience, aucun service d'ordre. L'année dernière, un collègue devait prendre contact avec une coordination, en tête de cortège. Il ne l'a jamais trouvée. Parce que ces gens-là sont

14. Voir le chapitre de P. A. J. Waddington dans ce volume.

censés se trouver en tête. Mais il y en avait d'autres qui se mettaient devant pour être les premiers et finalement la tête était un kilomètre en arrière... Maintenant, il n'y a plus personne. Les organisations de ce type, ce n'est pas véritablement des organisations. Il n'y a donc plus d'interlocuteurs. On essaie de les aider un peu, mais bon, ils n'ont aucun moyen. La CGT, lorsqu'elle veut faire une manifestation, ça se passe bien... Ça peut aussi se passer mal. Mais enfin, avec elle, on a toujours un interlocuteur. Il faut toujours avoir quelqu'un à qui s'adresser, sinon on ne contrôle plus rien. »

Peu importe ici la réalité de cette impression d'une désorganisation tous azimuts de la manifestation, que l'on retrouvera exprimée largement dans la caractérisation du mouvement altermondialiste et qui n'est d'ailleurs pas propre au monde policier puisqu'elle se retrouve aussi bien dans le discours médiatique, politique et « savant ». Nous avons essayé de montrer ailleurs la faiblesse de cette analyse [Fillieule, 1997]. Elle est malgré tout révélatrice de ce que nous voulons souligner ici : le recours de plus en plus banalisé à la manifestation, s'il est le signe d'une routinisation et d'une institutionnalisation de la protestation, peut être aussi la cause d'un retour à la violence dans les rues.

Un jeu différencié

L'observation de terrain, tout comme l'analyse des archives policières, laisse apparaître que les styles de maintien de l'ordre varient dans une certaine mesure en fonction du type d'adversaire. Le « traitement » des groupes manifestants par les autorités n'est à l'évidence pas homogène, qu'il s'agisse des autorités politiques ou des forces de l'ordre sur le terrain. Il est donc pertinent de mettre en rapport le degré de répression policière avec les caractéristiques des manifestants et les consignes du politique¹⁵ si l'on veut dépasser la vision hypostasiée d'un maintien de l'ordre s'appliquant de manière indifférenciée à tous les groupes.

Les manifestants et leurs actions sont en effet perçus de manière différenciée par les officiers que nous avons interrogés en fonction de plusieurs critères combinés. Ces critères d'appréciation reposent sur une double

15. Ce que suggèrent aussi Gamson et McEvoy [1972, p. 329-342] : « La police peut jouer, et joue en effet, des rôles variables selon les situations de conflit entre groupes. Elle peut adopter un rôle neutre en fonction des groupes impliqués ou des enjeux, faisant respecter la loi aux deux protagonistes ; soit elle devient partisane dans le conflit, en fonction des directives de l'autorité civile ; soit elle joue sur ses marges de manœuvre autorisées. »

distinction qui fonctionne comme un instrument technique de classement des différentes situations : une première distinction oppose les manifestants rationnels, stratégiques et les irrationnels, soumis à l'influence des premiers ; une seconde distinction se fait entre les individus/manifestations pacifiques exprimant démocratiquement une opinion et ceux/celles qui par la violence recherchent l'affrontement ouvert avec les autorités politiques et/ou policières. C'est la combinaison de ces deux axes qui détermine la perception des groupes ou des situations. Il faut dire encore que ces distinctions peuvent s'appliquer aussi bien à tel ou tel événement qu'à telle ou telle partie d'un événement, c'est-à-dire à tel ou tel groupe présent (les « casseurs », les « provocateurs »), soit à telle ou telle phase/forme d'action (dispersion, action commando, etc.).

Nous sommes loin ici de l'idée communément partagée selon laquelle la psychologie des foules serait au principe de la conception policière des manifestants. Que les officiers aient recours à la psychologie des foules lorsqu'on leur demande de rendre compte de leur action – dans des rapports ou devant des commissions parlementaires –, qu'ils l'utilisent systématiquement pour nourrir leurs enseignements théoriques dans les écoles de formation ne suffit pas à conclure que c'est bien à travers ce prisme que les manifestations sont perçues dans la pratique. Par exemple, il n'est pas sûr que les policiers du rang sur le terrain contiennent leurs réactions vis-à-vis d'une foule hostile par son assimilation à un ensemble de « personnes égarées » qu'il faut traiter comme on traiterait des enfants. Il y a loin de cette exigence exprimée dans les manuels à la pratique du maintien de l'ordre par les hommes du rang¹⁶.

16. Ce décalage entre les intentions de la formation et la mise en œuvre des forces sur le terrain, Brunceaux [1996] n'en tient pas compte dans ses travaux, ce qui l'amène à écrire par exemple que « les qualités de disponibilité [des gendarmes] sont d'autant plus intériorisées qu'elles s'ancrent dans une perception de la réalité qui définit leurs adversaires comme irrationnels. La théorie de la foule, inculquée tant aux cadres qu'aux exécutants, leur apprend à ne plus prendre au premier degré les agressions dont ils sont l'objet. Les injures perdent leur charge provocatrice. Ce n'est plus telle personne singulière qui s'en prend à eux personnellement, mais un individu parmi d'autres et qui aurait tout aussi bien pu se défouler sur un collègue. La réduction du contestataire à une entité abstraite dépersonnalise la relation de confrontation. Elle favorise la mise en œuvre des normes techniques d'autocontrainte en exerçant sur le garde une influence modératrice engendrée par le recul des tendances à la vengeance. Comment en vouloir à "un citoyen momentanément égaré" ? Car cette disposition au contrôle de soi est animée par la croyance en la supériorité du garde mobile sur le manifestant. Lui "connaît" l'état mental de "suggestion" du contestataire pris dans une foule. Sur le plan des représentations, les gardes mobiles assument en quelque sorte le rôle d'une médecine des foules. »

En réalité, de la théorie des foules, les officiers ne semblent retenir que la dichotomie entre la foule et les meneurs et donc la notion de contagion associée à celle de manipulation (une bonne part de la tactique de maintien de l'ordre est d'ailleurs fondée sur des techniques d'isolation des meneurs/provocateurs), la question de l'irrationalité de la foule se ramenant plutôt à une dichotomie entre manifestations organisées (tenues par un service d'ordre et obéissant à des représentants) et manifestations inorganisées/« spontanées ».

En fonction de ce classement explicite, on peut grossièrement distinguer quatre catégories de services d'ordre idéal-typiques. Un premier groupe de situations et de groupes renvoie aux événements perçus comme les plus aisés à gérer et où, en fonction du nombre de manifestants prévus, la préoccupation essentielle du service d'ordre est la question de la circulation. La coopération préside là aux négociations entre police et manifestants.

Lorsque les policiers considèrent que les groupes manquent d'organisation, ils invoquent le double risque d'infiltration d'éléments étrangers au cortège (casseurs/provocateurs) et de mouvements de panique. Nous avons vu plus haut que dans l'esprit des fonctionnaires, ce type de manifestations pleines de bonnes intentions mais non organisées se développerait de plus en plus, constituant une menace d'un genre nouveau pour le maintien de l'ordre. Dans ces cas, la préoccupation essentielle lors de la mise en œuvre du service d'ordre est de pallier les déficiences organisationnelles en se substituant au service d'ordre des manifestants (cordons de sécurité, isolement de la nébuleuse, etc.) et en tâchant de prévoir tous les événements susceptibles de faire basculer l'événement dans la violence (changement d'itinéraires, incompréhension vis-à-vis d'une présence policière trop voyante, etc.). Dans ce cadre, coopération et injonction (principalement sur le mode de l'intimidation) sont également utilisées.

Un autre type de situations renvoie aux événements pour lesquels on s'attend de la part des manifestants à des actions violentes, mais selon un schéma extrêmement contrôlé, stratégique. Pour une part, lorsque la violence attendue ici entre dans un cadre ritualisé, le service d'ordre repose essentiellement sur la prévision des objectifs et des limites que se sont donnés au préalable les manifestants (le meilleur exemple ici étant l'opération commando, quelquefois très violente, mais ayant peu de chances de déboucher sur une violence généralisée et incontrôlée) ; pour une autre part, on trouve encore là des situations où la violence, loin d'être ritualisée, se rapproche plutôt d'une situation de guerre,

situation dans laquelle les adversaires cherchent sciemment à provoquer des dommages, notamment sur les forces de l'ordre. Ici, la mise en place du service d'ordre est directement conditionnée par un impératif de réduction et de dispersion de l'adversaire.

Enfin, il existerait toute une série de situations et de groupes problématiques en ce qu'ils cumulent la recherche d'un affrontement avec un comportement inorganisé. Ce type d'occurrences correspond aux situations les plus fluides, dans lesquelles il apparaît impossible de prévoir le déroulement de l'événement, la situation extrême étant ici l'émeute. Les fins de manifestation rentrent également dans cette catégorie, d'où l'attention généralement portée par les fonctionnaires de police aux lieux de dispersion, aux possibilités et aux modalités de réception de délégations ainsi qu'à la disposition des forces à la réception du cortège.

Il reste, et c'est là un point essentiel, que ces opérations de classement ne sont pas définitives, et le même groupe peut être perçu différemment selon les intentions qu'on lui prête. Le meilleur exemple est ici celui de la CGT, dont tous les policiers s'accordent à vanter les qualités d'organisation, la parfaite maîtrise de l'action et la nature pacifique de la plupart de ses actions. Pourtant, la centrale ouvrière est également perçue comme dangereuse lorsqu'elle décide de recourir à la violence, notamment par des actions commandos. Elle se retrouve alors « rangée » aux côtés des syndicats agricoles et autres organisations recherchant la plupart du temps la violence. À l'exception de certaines catégories ou types d'action dont la perception ne varie pas, cette remarque vaut pour de nombreux autres groupes comme le souligne un commissaire d'arrondissement :

« Peu ou prou, tous les policiers qui ont fait du maintien de l'ordre, d'expérience, en ont une typologie. Après, il faut la faire varier absolument, selon l'importance du moment et ce que l'on peut attendre. Je prends mon cas personnel. Demain, on a une manifestation de cafetiers, par exemple. Petite manifestation. On m'annonce la nouvelle. Comment j'analyse ? Déjà, c'est une profession avec des gens qui sont sinon mûrs, en tout cas bien établis, *a priori*. De ce côté-là, pas de risques. En même temps, on ne peut pas exclure des réflexes poujadistes. Ce sont des catégories socioprofessionnelles qui nous ont parfois donné du fil à retordre. On a eu quelques manifestations comme ça. On sait que, s'il faut en découdre, ils seront durs à prendre car ils sont persuadés de leur bon droit. Et puis ils représentent les forces vives de la nation, ils travaillent et ils nous reçoivent

assez mal : « Qu'est-ce que vous faites là ? Vous feriez mieux d'aller bosser ailleurs, moi, je crée des emplois, j'ai le droit, etc. » Et en même temps, on sait que, si on arrive à les amadouer, avec une bonne approche relationnelle, cela se passera très bien. Parce qu'il n'y a aucune raison, finalement, d'entrer en conflit. »

Les classements explicites auxquels se livrent les officiers de police dans leur appréciation des situations et des groupes de manifestants préalablement à l'événement ne suffisent pas à expliquer comment, sur le terrain, se construisent effectivement les stratégies de réponses. La perception de la légitimité des groupes à être présents dans la rue et à avoir recours à tel ou tel mode d'action joue également un rôle central, tant au niveau des concepteurs du service d'ordre que des hommes du rang. « Le statut du groupe repose en dernière analyse sur les impressions qu'il crée auprès de la police et des services de renseignements », écrit J. A. Franck [1984, p. 327] à ce propos, suggérant que les policiers opèrent ainsi une distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants¹⁷.

L'analyse des entretiens permet d'avancer que cette distinction entre « bons » et « mauvais » manifestants existe effectivement et dépend essentiellement de deux critères : d'une part, un critère de légitimité et, d'autre part, un critère plus technique, celui de la capacité à négocier des manifestants. Parce que nous avons déjà évoqué ce second critère, nous n'y reviendrons pas pour nous en tenir à expliciter les déterminants de la légitimité.

Au-delà du discours officiel de la légalité républicaine selon lequel tout manifestant, à situation égale, a droit à un traitement égal, on constate, tant dans les rapports de manifestation que dans les entretiens, que les policiers portent toujours un jugement explicite sur la légitimité des manifestants.

17. Lipsky [1970, p. 4] fait justement remarquer à ce propos que « l'une des raisons pour lesquelles l'action de la police peut se traduire par la création du désordre qu'elle est justement censée éviter est la tendance des forces de l'ordre à identifier ce que Skolnick appelle des "assaillants potentiels". La police développe communément des pratiques par lesquelles elle cherche à identifier facilement les individus dont on peut s'attendre à ce qu'ils occasionnent des difficultés ». Voir aussi cette remarque de McClintock et al. [1974, p. 102] : « L'action de la police, comme force de contrôle social, dépend certes des ordres reçus (manifestations autorisées ou non) mais aussi de l'image que se font les policiers des groupes eux-mêmes. Il y a une perception, par ricochet, des manifestants et des policiers. L'image de la police chez les manifestants agit d'une certaine façon sur celle que la police a des manifestants. Les contrôles et les dispersions seront plus ou moins brutaux en fonction de cette image. »

« Il y a des cas où les gens sont désespérés. J'en voyais qui venaient de petites villes de province, comme ça. Là, il y a le désespoir, quand l'entreprise va fermer. C'est le cas quand il n'y a qu'une entreprise, quasiment, qui fait vivre la ville, quoi. Ou alors, carrément, il y a les deux époux qui travaillent dans la même société et pour ces gens-là, c'est la catastrophe, parce qu'ils ne retrouveront pas de boulot. Eux, ils n'ont plus grand-chose à perdre et on comprend qu'ils aient recours à la violence. Il faut comprendre. »

« C'est difficile pour nous, même si on dit que les policiers n'ont pas d'états d'âme. Cela dépend des conflits. Dans notre contexte social, le maintien de l'ordre est différent quand ce sont des gens de chez Chausson qui manifestent, parce qu'à la fin de l'année, ils n'auront plus de travail. C'est vrai que là on est plus une force d'interposition entre les gens qui licencient et ceux qui les ont licenciés. Quand il s'agit d'un..., on pourrait prendre l'exemple des supporters de football au Parc des Princes, alors là, on n'a pas la même approche. Et moi je suis enclin à beaucoup moins de tolérance avec les jeunes du Parc des Princes. »

De la même manière, les comptes rendus de manifestations rédigés par les CRS portent également un jugement sur la légitimité des mobilisations. À travers la relation du contexte, on trouve des notations sur les raisons du désespoir de telle ou telle catégorie (éleveurs de porcs, mineurs, etc.), lesquelles constituent en même temps une justification des violences commises par les manifestants. En revanche, l'hostilité à certains groupes se marque par la dénonciation des visées gratuitement provocatrices de certains meneurs, déclinée sur le mode de la conspiration et de la manipulation. Le meilleur exemple concerne les groupes d'extrême gauche et les séparatistes (corses et basques).

On retrouve ici les analyses de D. Monjardet [1988] sur l'idéologie professionnelle des CRS. Selon lui, l'attitude de ceux-ci « dépend du comportement des manifestants et très directement de la tension qu'eux-mêmes manifestent. Elle dépend aussi de façon particulière pour chaque CRS, de la nature des manifestants : caractéristiques sociales, types de revendication. Mais l'éventail des opinions dans ce domaine est rétréci par le caractère assez homogène du recrutement, massivement populaire et d'origine ouvrière et paysanne (petite) ». Il en découlerait « une sympathie certaine pour les revendications ouvrières et une hargne certaine vis-à-vis des étudiants-jeunes-privilegiés-casseurs sans raison » [p. 101-126].

Conclusion

Dans *Demonstration Democracy* [1970], Amitai Etzioni constatait, au début des années 1970, que le recours à l'expression directe des opinions devenait une pratique de plus en plus courante dans les pays démocratiques, perceptible à la fois à l'augmentation en nombre des manifestations et à leur diffusion dans toutes les couches de la société. Dix ans plus tard, dans le dernier chapitre de *Political Action* [1979], Barnes et Kaase font la même remarque pour se féliciter de ce que les manifestations s'inscrivent désormais dans les usages normaux de la participation politique.

Ces constats d'une institutionnalisation croissante du recours à la rue semblent plus que jamais d'actualité pour les années 1980 et 1990. L'ampleur actuelle de la participation directe invite à ne plus retenir seulement du phénomène ses traductions les plus visibles, celles qui induisent ou accompagnent des crises politiques. En deçà de ces rares moments qui font « événement », le recours à la manifestation paraît s'inscrire, en France mais aussi en Europe [Kriesi *et al.*, 1995], dans les pratiques les plus quotidiennes. Ainsi savons-nous qu'au-delà de la plus forte mobilisation des ouvriers et de la « communauté éducative » (enseignants, étudiants, lycéens et parents d'élève), le recours à la manifestation touche la plupart des catégories sociales. De la même façon, l'analyse de la doctrine et de la pratique du maintien de l'ordre laisse supposer que la coopération, ou du moins la tolérance, l'emporte aujourd'hui sur l'affrontement direct. Ce mouvement est d'ailleurs porteur d'un paradoxe que l'on rencontre également dans l'histoire d'autres éléments des répertoires d'action protestataires : à mesure que la manifestation s'est généralisée tout en devenant acceptable et plus prévisible, elle semble avoir perdu de son efficacité politique. De ce point de vue, Frances Piven et Richard Cloward ont sans doute raison de préférer le terme de normalisation à celui d'institutionnalisation pour décrire ce type d'évolution [Piven et Cloward, 1991].

En France, et dans la période que nous étudions, cette tendance à la normalisation comporte au moins deux effets. D'une part, elle fait passer la plupart des mouvements contestataires de la nécessité de « faire mal » à la nécessité de « faire nombre », ce qui signifie en clair que les ressources utiles à la réussite de l'action manifestante ont changé de nature et sont surtout disponibles pour les groupes dotés d'une organisation puissante et de soutiens importants. Tout se passerait donc de la même façon que pour la grève dont le potentiel révolution-

naire s'est affaibli au fur et à mesure qu'elle s'institutionnalisait [Piven et Cloward, 1977 ; McCammon, 1990]. D'autre part, et les deux points sont évidemment liés, le fait que la manifestation soit de plus en plus perçue comme un mode pacifique et légitime d'expression des opinions a pour effet de renforcer l'exclusion effective de certains groupes de la scène des manifestations, groupes pour lesquels la violence est peut-être le dernier recours, mais que la sensibilité dominante trouve de moins en moins tolérable, justifiant du même coup le retour ponctuel, mais bien réel, à la répression. Dans cette perspective, l'occurrence de manifestations particulièrement violentes, le surgissement de formes de contestation politique nouvelles – par exemple, cette vaste nébuleuse que le langage courant désigne sous le nom générique d'« émeutes de banlieue » – sont peut-être à mettre en relation avec la perte d'efficacité de la manifestation.

Cette dernière remarque invite à ne pas accorder un trop grand crédit à l'idée d'un processus continu de pacification de la participation non conventionnelle qui viendrait s'inscrire dans un processus d'euphémisation de la violence, inspirée – souvent sans grande rigueur – de la sociologie éliassienne et dont on trouve l'exact pendant dans l'idée d'un processus de civilisation des exécutants de la violence d'État, sous l'effet d'une professionnalisation constante. Mieux vaut en effet éviter la facilité d'une vision eschatologique qui tendrait à donner un sens à l'histoire des conflits de rue et des mouvements sociaux, et donc une fin. Tout indique que la manifestation, de la décision d'y recourir jusqu'aux formes qu'elle peut prendre dans l'action, est le produit de variables dont il est fort difficile de dire si elles ont suivi, suivent et suivront, même tendanciellement, un processus continu d'institutionnalisation et de routinisation. La légitimité de la protestation est toujours soumise à des processus historiques contingents et rien ne permet d'exclure le retour à une vision délégitimée qui entraînerait un mouvement de radicalisation de la pratique de la rue et/ou de la répression¹⁸. Le « constat » d'une professionnalisation continue du maintien de l'ordre suscite autant de réserves. L'idée d'une recherche de technicité (du point de vue des matériels, de la formation des hommes et de l'organisation) qui conduirait les systèmes policiers à finalement « inventer » les moyens les plus adéquats au maintien de l'ordre public est loin d'aller de soi. Dans ce schéma, l'évolution de la police vers une relative

18. Ce que soulignait déjà Chris Rootes [1981, p. 429] dans sa critique de *Political Action*.

militarisation serait le signe d'une meilleure technicité, d'une plus grande maîtrise des exigences du métier, tout se passant comme si les évolutions des organisations policières ne devaient/pouvaient trouver leur principe que dans les missions assignées. Or, le maintien de l'ordre ne se définit pas par une fonction, obéissant de ce fait à une rationalisation croissante qui le rendrait toujours plus asymptotique au résultat escompté.

Biblio

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMEK (R. J.) et LEWIS (J. M.), « Social Control Violence and Radicalization : The Kent State Case », *Social Forces*, 51, mars 1973, p. 342-347.
- AGRIKOLIANSKY (É.), FILLIEULE (O.) et NONNA (M.), *L'Altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, 2005.
- AHIRE (P. T.), *Imperial Policing : The Emergence and Role of the Police in Colonial Nigeria 1860-1960*, Milton Keynes, Open University Press, coll. « New Directions in Criminology », 1991.
- AN (M.), « Free Speech, Post Office Sidewalks, and the Public Forum Doctrine », *Harvard Civil Rights Civil Liberties Review*, 1991, p. 633-648.
- ANDERSON (A.), *Media, Culture and the Environment*, Londres, UCL Press, 1997.
- ANDERSON (D. M.) et KILLINGRAY (D.), *Policing the Empire : Government, Authority and Control, 1830-1940*, Manchester, Manchester University Press, 1991.
- ANDERSON (D. M.) et KILLINGRAY (D.), *Policing and Decolonisation : Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965*, Manchester, Manchester University Press, 1992.
- ANDERSON (M.) et DEN BOER (M.) (eds), *Policing Across National Boundaries*, Londres, Pinter, 1994.
- ANDRETTA (M.), DELLA PORTA (D.), MOSCA (L.) et REITER (H.), *Global, nonglobal, new global : la protesta contro il G8 a Genova*, Bari-Rome, Laterza, 2002.
- APPLEGATE (R.), *Riot Control : Material and Techniques*, Harrisburg (Pa.), Stackpole Books, 1969.
- AUSTINE (G. R.), « Time, Place and Manner Regulations of Expressive Activities in the Public Forum », *Nebraska Law Review*, 1982, p. 167-186.

- BAKER (K.), *Au tribunal de l'opinion. Essais sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Payot, 1995 [trad. de l'anglais, 1990].
- BALME (R.), CHABANET (D.) et WRIGHT (V.), *L'Action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- BARNES (S.) et KAASE (M.), *Political Action : Mass Participation in Five Western Democracies*, Londres, Sage, 1979.
- BARRANCO (J.) et WISLER (D.), « Validity and Systematicity of Newspaper Data in Event Analysis », communication, *The Second European Conference on Social Movements*, Vitoria, 2-5 octobre 1996.
- BAYER-KATTE (W. von), « Das sozialistische Patientenkollektiv in Heidelberg (SPK) », *Analyzen zum Terrorismus*, 3, 1982, p. 184-316.
- BAYLEY (D.), « Accountability and Control of Police : Lessons from Britain », dans T. Bennet (ed.), *The Future of Policing*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cropwood Conference Series », 1983.
- BAYLEY (D.), *Police for the Future*, Oxford, Oxford University Press, 1996.
- BAYON (N.) et MASSE (J. P.), *L'Antimondialisation et la Violence : quelles implications sécuritaires pour l'avenir ?*, rapport non publié.
- BENNANI-CHRAÏBI (M.) et FILLIEULE (O.) (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- BENT (A.), *The Politics of Enforcement*, Lanham (Md.), Lexington Books, 1974.
- BENYON (J.), « The Policing Issue », dans J. Benyon (ed.), *Scarman and After*, Oxford, Pergamon Press, 1984, p. 99-113.
- BIANCO (L.), *Jacqueries et révolution dans la Chine du XX^e siècle*, Paris, Éditions de La Martinière, 2005.
- BIGO (D.), *Polices en réseaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- BIGO (D.) et al., *Étude comparée des concepts et doctrines de maintien de l'ordre et d'interventions antiterroristes en Europe : Allemagne, Espagne, Italie, Grèce, Irlande du Nord et aux États-Unis*, synthèse, Saint Cyr, Centre d'études sur les conflits, mai 2002.
- BITTNER (E.), *The Functions of the Police in a Modern Society*, Washington (D. C.), US Government Printing Office, 1970.
- BJÖRK (M.) et PETERSON (A.) (eds), *Vid politikens yttersta gräns. Perspektiv på EU-toppmötet i Göteborg 2001*, Stockholm, Brutus Östlings Bokförlag Symposion, 2002.
- BJÖRK (M.) et PETERSON (A.) (eds), *Policing Contentious Politics in Denmark and Sweden*, Göteborg, Department of Sociology, Göteborg Studies in Sociology (à paraître).

- BLACK (L.) et HILL (J.), « Dellinger Is Arrested but World not Watching : Protests Smaller, Tend to Fizzle out », *Chicago Tribune*, jeudi 29 août 1966, section 2, p. 5.
- BOGHOSIAN (H.), *The Assault on Free Speech, Public Assembly, and Dissent : A National Lawyers Guild Report on Government Violations of First Amendment Rights in the US*, Great Barrington (Mass.), North River Press, 2004.
- BORA (T.), « Polis Devleti », *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, tome 14, İletim Yayınlar, 1996, p. 1071-1073.
- BOURDIEU (P.), *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- BOURDIEU (P.), « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, septembre 1986.
- BOURDIEU (P.), « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, décembre 2002.
- BOWDEN (T.), *Beyond the Limits of the Law*, Harmondsworth, Penguin, 1978.
- BOWES (S.), *The Police and Civil Liberties*, Londres, Lawrence and Wishart, 1966.
- BRAUD (P.) (dir.), « La violence politique dans les démocraties occidentales », *Cultures et Conflits*, 9-10, 1993.
- BRAUD (P.), *Violences politiques*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Essais », 2004.
- BREARLEY (N.) et KING (M.), « Policing Social Protest : Some Indicators of Change », dans C. Critcher et D. Waddington (eds), *Policing Public Order : Theoretical and Practical Issues*, Aldershot, Avebury, 1996a, p. 101-117.
- BREARLEY (N.) et KING (M.), *Public Order Policing : Contemporary Perspectives on Strategy and Tactics*, Leicester, Perpetuity Press, 1996b.
- BRECHER (J.), *Strike !*, Boston (Mass.), South End Press, 1972.
- BREWER (J.), GUELKE (A.), HUME (I.), MOXON-BROWNE (E.) et WILFORD (R.), *The Police, Public Order and the State : Policing in Great Britain, Northern Ireland, the Irish Republic, Israel, South Africa and China*, Basingstoke, Macmillan, 1988.
- BRITISH SOCIETY FOR SOCIAL RESPONSIBILITY IN SCIENCE, *Technocop*, Londres, Free Association, 1983.
- BROCKETT (C.), « A Protest-Cycle Resolution of the Repression/Popular-Protest Paradox », dans M. Traugott (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1995, p. 117-144.
- BRODEUR (J.-P.), « Maintien et imposition de la paix en Somalie », *Cultures et Conflits*, « Un nouveau paradigme de la violence », 29-30, janvier 1998.
- BROGDEN (M.) et SHEARING (C.), *Policing for a New South Africa*, Londres, Routledge, 1993.

- BROTHERS (J.), « Communication Is the Key to Small Demonstration Control », *Campus Law Enforcement Journal*, septembre-octobre 1985, p. 13-16.
- BRUNETEAUX (P.), *La Violence d'État dans un régime démocratique : les forces de maintien de l'ordre en France, 1880-1980*, thèse, Paris, Université Paris I, 1993.
- BRUNETEAUX (P.), *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- BURDEN (O. P.), « Law Enforcement and the Preservation of Civil Rights : Peacekeeping and the Thin Blue Line », *The Police Chief*, 59, juin 1992, p. 16-26.
- BUSCH (H.) et al. (Hrsg.), *Die Polizei in der Bundesrepublik*, Francfort-sur-le-Main, Campus, 1988.
- BÜYÜKDÖĞERLİ (E.), *Toplumsal Olaylar ve Müdahale Esasları*, Polis Okulları Ders Kitabı, Ankara, 1992.
- Les Cahiers de la sécurité intérieure*, « Maintien de l'ordre. Vers l'institutionnalisation de la police des manifestations ? », 27, 1997.
- CAIN (M. E.), *Society and the Policeman's Role*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1973.
- CALDERÓN MOLGARA (M. A.), *Violencia política y elecciones municipales en Michoacán y Guerrero*, mémoire de sociologie, Mexico, Instituto de Investigaciones, 1999.
- CANOSA (R.), *La polizia in Italia dal 1945 a oggi*, Bologne, Il Mulino, 1976.
- CARDON (D.) et HEURTIIN (J.-Ph.), « Tenir les rangs. Les services d'encadrement des manifestations ouvrières (1909-1936) », dans P. Favre (dir), *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 123-155.
- CARSEN (W.), « Janitors Halt Traffic in Financial District », *San Francisco Chronicle*, 27 juillet 1996, A14.
- CAWTHRA (G.), *South Africa's Police : From Police State to Democratic Policing*, Londres, Catholic Institute for International Relations, Insight Series, 1992.
- CAWTHRA (G.), *Policing South Africa : The South African Police and the Transition from Apartheid*, Londres, Zed Books, 1993.
- CERRAH (I.), « Police Training for Public Events in Turkey », *Security Journal*, 7 (4), 1996, p. 135-149 et p. 295-299.
- CERRAH (I.), « Toplumsal Olaylar ve Çevik Kuvvet Eğitimi », *Anıme İdaresi Dergisi*, 30 (3), 1997a, p. 135-149.
- CERRAH (I.), « Police Order Police Training in Turkey and its Impact on Police Practices », *Security Journal*, 9 (1-3), 1997b, p. 171-176.

- CERRAH (I.), SEVİNDİK (M.) et KAVRUK (M.), *Güvenlik Güçleri için Yakın Savunma Teknikleri. Teori ve Pratik*, Istanbul, Emniyet Genel Müdürlüğü Polis Akademisi Başkanlığı, 2002.
- CHAMPAGNE (P.), *Faire l'opinion*, Paris, Minit, 1990.
- CHAN (J.), « Changing Police Culture », *British Journal of Criminology*, 36 (1), 1996, p. 109-133.
- CHANDLER (R.), « The Role of Law Enforcement in Student Confrontations », *Law and Order*, octobre 1986, p. 74-75.
- CHÂTEAURAYNAUD (F.) et TORNÉ (D.), *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS Éditions, 1999.
- CHIBRET (R.-P.), « Action collective et changement politique en Allemagne de l'Est. Le "tournant" de la RDA (1989-1990) », *Revue française de science politique*, 45 (5), octobre 1995, p. 791-822.
- CHIESA (G.), *G8/Genova*, Turin, Einaudi, 2001.
- CILLIERS (J.), « Reigning in the Riot Police », *Crime and Conflict*, 1, 1995, p. 25-28.
- CLUTTERBUCK (R.), *Britain in Agony*, Harmondsworth, Penguin, 1980 [édition révisée].
- COLOMBA (G.), *Polizia e ordine pubblico : Il controllo della protesta e della violenza negli stadi*, tesi di laurea, Florence, Université de Florence, faculté de science politique Cesare-Alfieri, 2003.
- COMBES (H.), « De la rue au Palais municipal. La gestion des conflits sociaux par le Parti de la révolution démocratique à Mexico (1997-1998) », *Cahiers des Amériques latines*, 33, 2000, p. 153-172.
- COMBES (H.), *De la politique contestataire à la fabrique partisane*, thèse de doctorat, Paris, Université Paris III, 2004.
- COMISIÓN NACIONAL DE DERECHOS HUMANOS, *Informe de la Comisión Nacional de Derechos Humanos sobre las quejas presentadas por el PRD*, Mexico, 1994.
- CONTAMIN (J.-G.), « De la fécondité épistémologique d'un rapprochement historique incongru : la pétition guillotiner et ce qu'elle enseigne sur une forme d'action publique citoyenne », dans P. Laborier et D. Trom (dir), *Historicité de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, p. 393-418.
- CORCUFF (P.) et SANIER (M.), « Politique publique et action stratégique en contexte de décentralisation. Aperçus d'un processus décisionnel "après la bataille" », *Annales-Histoire, sciences sociales*, 55 (4), 2000, p. 845-869.
- CORSO (G.), *L'ordine pubblico*, Bologne, Il Mulino, 1979.
- COULTER (J.), MILLER (S.) et WALKER (M.), *State of Siege : Miners' Strike 1984*, Londres, Canary Press, 1984.

- CRESS (D. M.), *Nonprofit Incorporation among Movements of the Poor : Pathways and Consequences for Homeless Social Movement Organizations*, article non publié, Boulder (Colo.), University of Colorado, Department of Sociology, 1996.
- CRITCHER (C.), « On the Waterfront : Applying the Flashpoints Model to Protest Against Live Animal Exports », dans C. Critcher et D. Waddington (eds), *Policing Public Order : Theoretical and Practical Issues*, Aldershot, Avebury, 1996, p. 53-70.
- CRITCHER (C.) et WADDINGTON (D.) (eds), *Policing Public Order : Theoretical and Practical Issues*, Aldershot, Avebury, 1996.
- CRITCHLEY (T.), *The Conquest of Violence*, Londres, Constable, 1970.
- CRUCES (F.), « El ritual de la protesta en las marchas urbanas », dans N. García Canclini, *Cultura y comunicación en la ciudad de México*, 2^e partie, Mexico, UAM-I/Grijalbo, 1998.
- CRUZ (X.) et TAMAYO (S.), « La marche de la dignité indigène », *Le Mouvement social*, 202, 2003, p. 95-111.
- CUMBERBATCH (G.) et MORRISON (D.), *Television and the Miners' Strike*, Londres, Broadcasting Research Unit, 1986.
- DALTON (R.), *Citizen Politics. Public Opinion and Political Parties in advanced Industrial Democracies*, Chatham (N. J.), Chatham House Publishers, 1996.
- DAVENPORT (C.), JOHNSTON (H.) et MUELLER (C.) (eds), *Repression and Mobilization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2005.
- DE BIASI (R.), « The Policing of Hoogalism in Italy », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 1996.
- DELLA PORTA (D.), *Social Movements, Political Violence and the State : A Comparative Analysis of Italy and Germany*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- DELLA PORTA (D.), « Social Movements and the State : Thoughts on the Policing of Protest », dans D. McAdam, J. D. McCarthy et M. N. Zald (eds), *Comparative Perspectives on Social Movements : Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framings*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 62-92.
- DELLA PORTA (D.), « Police Knowledge and Protest Policing : Some Reflections on the Italian Case », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 228-251.
- DELLA PORTA (D.), « The Political Discourse on Protest Policing », dans M. Giugni, D. McAdam et C. Tilly (eds), *How Movements Matter*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1999.

- DELLA PORTA (D.) et FILLIEULE (O.), « Policing Social Protest », dans D. Snow et al. (eds), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell Publishing, 2004, p. 217-241.
- DELLA PORTA (D.), FILLIEULE (O.) et REITER (H.), « Policing Protest in France and Italy. From Intimidation to Cooperation? », dans S. Tarrow et D. Meyer (eds), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield, 1998, p. 111-130.
- DELLA PORTA (D.), PETERSON (A.) et REITER (H.) (eds), *The Policing of Transnational Protest*, Aldershot, Ashgate, 2006 [à paraître].
- DELLA PORTA (D.) et REITER (H.) (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998.
- DELLA PORTA (D.) et REITER (H.), « Les transformations de la place du judiciaire en Italie », dans P. Robert et A. Cottino (dir.), *Les Mutations de la justice. Comparaisons européennes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales. Déviance et société », 2001, p. 199-234.
- DELLA PORTA (D.) et REITER (H.), « Protesta nonglobal e ordine pubblico », *Il Mulino*, 397, 2001, p. 871-882.
- DELLA PORTA (D.) et REITER (H.), *Polizia e protesta. Il controllo dell'ordine pubblico in Italia dalla Liberazione ai "nonglobal"*, Bologne, Il Mulino, 2003.
- DELLA PORTA (D.) et REITER (H.), *La protesta e il controllo. Movimenti e forze dell'ordine nell'era della globalizzazione*, Milan, Altreconomia, 2004.
- DELLA PORTA (D.) et TARROW (S.) (eds), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield, 2005.
- DEN BOER (M.) (ed.), *Undercover Policing and Accountability from an International Perspective*, Maastricht, European Institute of Public Administration, 1997.
- DEPARTMENT OF EMPLOYMENT AND PRODUCTIVITY, *In Place of Strife*, Londres, Parliamentary Papers, Cmnd 3888, 1969.
- Déviance et Société*, « Autour de Egon Bittner », articles de E. Bittner, J.-P. Brodeur et F. Jobard, 25 (3), 2001, p. 279-307.
- DOBRY (M.), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multi-sectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1986.
- DOBRY (M.), *Le Renseignement politique interne dans les démocraties occidentales. État de la recherche*, dactyl., Paris, IHESI, 1992.
- DOMMANGET (M.), *Histoire du 1^{er} mai*, Paris, Sudel, 1953.
- DONNER (F.), *Protectors of Privilege*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1990.
- DONOVAN (T. N.), *Royal Commission on Trade Unions and Employers Associations*, Londres, Parliamentary Papers, Cmnd 3623, 1968.

- DORRONSORO (G.), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.
- DUCLOS (N.), *Les Violences paysannes sous la Cinquième République*, Paris, Economica, 1998.
- DUMMETT (M.), *The Death of Blair Peach*, Londres, National Council for Civil Liberties, 1980a.
- DUMMETT (M.), *Southall 23 April 1979*, Londres, National Council for Civil Liberties, 1980b.
- DUNNING (E.), « Culture, civilisation et sociologie du sport », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 26, 1996, p. 18-32.
- DUNNING (E.), MURPHY (P.), NEWBURN (T.) et WADDINGTON (I.), « Violent Disorders in Twentieth Century Britain », dans R. Benewick et G. Gaskell, *The Crowd in Contemporary Britain*, Londres, Sage, 1987, p. 19-75.
- EARL (J.), MCCARTHY (J. D.) et SOULE (S.), « Protest Under Fire ? Explaining the Policing of Protest », *American Sociological Review*, 68, 2003, p. 581-606.
- EINWOHNER (R. L.), « Opportunity, Honor and Action in the Warsaw Ghetto Uprising of 1943 », *American Journal of Sociology*, 109 (3), novembre 2003, p. 650-675.
- ELIAS (N.), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1976.
- ELKE (S.), « Wendland ohne Demonstrationsrecht », *Bürgerrechte und Polizei*, 72, 2002, p. 36-42.
- ELLISON (G.) et SMYTH (J.), *The Crowned Harp. Policing Northern Ireland*, Londres, Pluto Press, 2000.
- EMSLEY (C.), *Policing and its Context*, Basingstoke, Macmillan, 1983.
- EMSLEY (C.), *The English Police : A Political and Social History*, Hemel Hempstead, Harvester Wheatsheaf, 1991.
- EMSLEY (C.) et BESSEL (R.), « Introduction », dans R. Bessel et C. Emsley (eds), *Patterns of Provocation : Police and Public Disorder*, Oxford, Berghahn Books, 2000, p. 2-17.
- ERGUT (F.), « The State and Civil Rights in the Late Ottoman Empire », *Journal of Mediterranean Studies*, 13 (1), 2003, p. 53-74.
- ERGUT (F.), *Modern Devlet ve Polis. Osmanlı'dan Cumhuriyet'e Toplumsal Denetimin Diyalektiği*, Istanbul, İletişim Yayınları, 2004.
- ERICSON (R.) et DOYLE (A.), « Globalization and the Policing of Protest : The Case of APEC 1997 », *British Journal of Sociology*, 50 (4), 1999, p. 589-608.
- ERICSON (R.) et HAGERTY (K.), *Policing Risk Society*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

- ESCOBAR (E. J.), « The Dialectics of Repression : The Los Angeles Police Department and the Chicano Movement, 1968-1971 », *The Journal of American History*, mars 1993, p. 1483-1514.
- ETZIONI (A.), *Demonstration Democracy*, New York (N. Y.), Gordon and Breach, 1970.
- FAVRE (P.), « Nature et statut de la violence dans les manifestations contemporaines », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1, avril-mai 1991, p. 149-170.
- FAVRE (P.), « La manifestation entre droit et politique », dans CURAPP, *Droit et Politique*, Paris, PUF, 1993, p. 281-292.
- FAVRE (P.) (dir), *La Manifestation*, Presses de Sciences Po, Paris, 1990.
- FAVRE (P.) et FILLIEULE (O.), *Manifestations pacifiques et manifestations violentes dans la France contemporaine, 1982-1990*, dactyl., Paris, IHESI, 1992, 200 p.
- FAVRE (P.) et FILLIEULE (O.), « La manifestation comme indicateur de l'engagement politique », dans P. Perrineau (dir), *L'Engagement politique : déclin ou mutation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 1994, p. 115-140.
- FAVRE (P.), FILLIEULE (O.) et MAYER (N.), « La fin d'une étrange lacune de la sociologie des mobilisations. L'étude par sondage des manifestants : fondements théoriques et solutions techniques », *Revue française de science politique*, 47 (1), février 1997, p. 3-28.
- FEDELI (F.), « Da sbirro a tutore della legge. L'emarginazione, i problemi della famiglia, la tensione, i pericoli di un mestiere difficile nelle lettere dei poliziotti », *Nuova Polizia*, supplément, 4, avril 1981.
- FILLIEULE (O.), *Contribution à une théorie compréhensive de la manifestation. Les formes et les déterminants de l'action manifestante dans la France des années 1980*, thèse de doctorat, dactyl., Paris, Institut d'études politiques, 1994.
- FILLIEULE (O.), « Police Records and the National Press in France. Issues in the Methodology of Data-Collection from Newspapers », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 96/25, 1996.
- FILLIEULE (O.), *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- FILLIEULE (O.), « The Police and the Media : Dangerous Liaisons », communication, conférence internationale *Protest, the Public Sphere and Public Order*, Genève, 9-10 octobre 1998.
- FILLIEULE (O.), « Requiem pour un concept. Vie et mort de la notion de "structure des opportunités politiques" », dans G. Dorronsoro, *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005.

- FILLIEULE (O.) et BENNANI-CHRAÏBI (M.), « Exit, voice et bien d'autres choses encore... », dans M. Bennani-Chraïbi et O. Fillieule (dir.), *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 43-126.
- FILLIEULE (O.) et BLANCHARD (P.), « Carrières militantes et engagements contre la globalisation », dans E. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, Syllepse, 2005, p. 157-186.
- FILLIEULE (O.), BLANCHARD (P.) et al., « L'altermondialisme en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement : les participants du contre-sommet du G8 d'Évian », *Politix*, 17 (68), 2005, p. 9-19.
- FILLIEULE (O.) et JOBARD (F.), *Le Maintien de l'ordre en France. Éléments d'un modèle de gestion des conflits manifestants par l'État*, dactyl., Paris, IHESI, octobre 1996, 159 pages.
- FILLIEULE (O.) et JOBARD (F.), « The Policing of Protest in France : Toward a Model of Protest Policing », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 70-90.
- FILLIEULE (O.) et JOBARD (F.), « Le maintien de l'ordre en France : Éléments d'un modèle d'analyse de la police des foules », dans F. Lemieux et B. Dupont (dir.), *La Militarisation des appareils policiers*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 77-110.
- FILLIEULE (O.) et MASSE (J. P.), « Fear in the City. Alterations in the Doctrine and Practices of Maintenance of Order Brought about by the Growth of Anti Globalization Protests », communication, conférence *Protest after Seattle*, Fishkebakil, 2004.
- FINE (B.) et MILLAR (R.), *Policing the Miners' Strike*, Londres, Lawrence and Wishart, 1985.
- FRANCISCO (R.), « The Dictators's Dilemma », dans C. Davenport, H. Johnston et C. Mueller (eds), *Repression and Mobilization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2005, p. 58-84.
- FRANCK (J. A.), « La dynamique des manifestations violentes », *Revue canadienne de science politique*, 17 (2), juin 1984, p. 325-349.
- FRANKFURTER (F.) et GREENE (N.), *The Labor Injunction*, Basingstoke, Macmillan, 1930.
- FRANZOSI (R.), « The Press as a Source of Socio-Historical Data », *Historical Methods*, 20, hiver 1987, p. 7-16.
- FUNDACIÓN OVANDO Y GIL Y SECRETARÍA DE DERECHOS HUMANOS DEL PRD, *Crónica de la violencia política : Guerrero*, Mexico, 1-2, 1998.

- FUNK (A.), « Innere Sicherheit : Symbolische Politik und exekutive Praxis », dans B. Blanke et H. Wollmann (Hrsg.), « 40 Jahre Bundesrepublik », *Leviathan*, numéro spécial, 1990.
- FUNK (A.), KAUSS (U.) et ZABERN (T. von), « Die Ansätze zu einer neuen Polizei. Vergleich der Polizeientwicklung in England/Wales, Frankreich und der Bundesrepublik Deutschland », dans E. Blankenburg, *Politik der inneren Sicherheit*, Francfort-sur-le-Main, 1980, p. 16-90.
- GALLAGHER (J.), « Anti-Social Security », *New Statesman and Society*, 31 mars 1995, p. 22-24.
- GAMSON (W. A.), *The Strategy of Social Protest*, Belmont (Calif.), Wadsworth, 1975.
- GAMSON (W. A.), « Movements and Media as Interacting Systems », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 528, juillet 1993, p. 115-125.
- GAMSON (W. A.) et McEVOY (J.), « Police Violence and Its Public Support », dans J. F. Short et M. E. Wolfgang (eds), *Collective Violence*, Chicago (Ill.), Aldine, 1972.
- GAMSON (W. A.) et MODIGLIANI (A.), « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, 95 (1), 1989, p. 1-37.
- GANS (H. J.), *Deciding what's News : A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time*, Londres, Constable, 1979.
- GARRET (D.), *The FBI and Martin Luther King Jr*, New York (N. Y.), Norton and Company, 1981.
- GEARY (R.), *Policing Industrial Disputes : 1893 to 1985*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- GENOA LEGAL FORUM, *Dalla parte del torto. Avvocati di strada a Genova*, Gênes, Fratelli Frilli, 2002.
- GEORGE (S.), « L'ordre libéral et ses basses œuvres », *Le Monde diplomatique*, août 2001.
- GILLHAM (P.) et MARX (G.), « Complexity and Irony in Policing and Protesting : The World Trade Organisation in Seattle », *Social Justice*, 27 (2), 2000, p. 67-93.
- GITLIN (T.), *The Whole World is Watching*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1980.
- GLASGOW UNIVERSITY MEDIA GROUP, *Bad News*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1976.
- GLASGOW UNIVERSITY MEDIA GROUP, *More Bad News*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1980.
- GÖKSU (T.), *Toplumsal Psikoloji*, Ankara, Özen Yayıncılık, 2000.

- GOLDSTONE COMMISSION, *Press Release by Mr Justice R. J. Goldstone*, Pretoria, 6 décembre 1991.
- GOLDSTONE (J. A.) et TILLY (C.), « Threat (and Opportunity) : Popular Action and State Response in the Dynamics of Contentious Action », dans R. R. Aminzade, J. A. Goldstone, D. McAdam *et al.*, *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 179-194.
- GOLDSTONE (R. J.), *Report of the Commission on Inquiry into Incidents at Sebokeng, Boipathong, Lekou, Sharpeville, and Evaton*, Johannesburg, Author, 1990.
- GÖLE (N.), *Musulmanes et Modernes. Voile et civilisation en Turquie*, Paris, La Découverte, 1993.
- GOODWIN (J.), *No Other Way Out, States and Revolutionary Movements, 1945-1991*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- GORA (J. M.), GOLDBERGER (D.), STERN (G. M.) et HALPERIN (M.-H.), *The Right to Protest : The Basic ACLU Guide to Free Expression*, Carbondale (Ill.), Southern Illinois University Press, 1991.
- GP-GRUPO PARLAMENTARIO DEL PRD, *En defensa de los derechos humanos. Un sexenio de violencia política*, Mexico, PRD, 1994.
- GREENHOUSE (L.), « High Court Backs Limits on Protest at Abortion Clinic », *The New York Times*, 1^{er} juillet 1994, A1, A16.
- GRESLE (F.), « Introduction à une sociologie de l'historiographie révolutionnaire. Quelques observations sur un bilan », *Revue française de sociologie*, 30 (3-4), 1989, p. 371-403.
- GRIEBENOW (O.) et BUSCH (H.), « Weder Reisefreiheit noch Demonstrationenrecht in der EU ? », *Bürgerrechte & Polizei/Cilip*, 69 (2), 2001, p. 63-69.
- GRILLO (A.), *Livorno : una rivolta tra mito e memoria. 14 luglio 1948 lo sciopero generale per l'attentato a Togliatti*, Pise, Bibliothèque Franco-Serantini, 1996.
- GRIMAUD (M.), *En mai, fais ce qu'il te plaît*, Paris, Stock, 1977.
- GROSBON (S.), *Liberté de manifester et droits du manifestant*, mémoire de DEA, Paris, Université Paris X-Nanterre, 2003.
- GRUBER (C.), « The Lesson of Cedar Grove », *The Police Chief*, septembre 1990, p. 12-15.
- GUBITOSA (C.), *Genova nome per nome. Le violenze, i responsabili, le ragioni. Inchiesta sui giorni e i fatti del G8*, Milan-Piacenza, Altreconomia-Berti, 2003.
- GURR (T. R.), *Why Men Rebel*, Princeton (Mass.), Princeton University Press, 1970.
- HABERMAS (J.), *The Inclusion of the Other*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1998.
- HABERMAS (J.), *The Postnational Constellation : Political Essays*, Cambridge, Polity, 2001.
- HAFEZ (M.), *Why Muslims Rebel. Repression and Resistance in the Islamic World*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner Publishers, 2003.
- HAHN (H.), « Civic Responses to Riots : A Reappraisal of Kerner Commission Data », *Public Opinion Quarterly*, 34, 1970, p. 101-107.
- HALL (S.), CHRICHER (C.), JEFFERSON (T.), CLARKE (J.) et ROBERTS (B.), *Policing the Crisis*, Basingstoke, Macmillan, 1978.
- HALLIN (D.), *The Uncensored War : The Media and Vietnam*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1986.
- HARRIS (S.), *A Day that Made History : Sharpeville*, Londres, Dryad Press, 1988.
- HEYMANN (P.) (ed.), *Towards Peaceful Protest in South Africa : Testimony of Multinational Panel Regarding Lawful Control of Demonstrations in the Republic of South Africa*, Pretoria, HSRC Publishers, 1992.
- HILLS (A.), « Militant Tendencies », *British Journal of Criminology*, 35 (3), été 1995, p. 450-458.
- HOLDAWAY (S.), *The Racialisation of British Policing*, Basingstoke, Macmillan, 1996.
- HOYLE (C.), *Negotiating Domestic Violence : Police, Criminal Justice and Victims*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- HUBRECHT (H. G.), « Le droit français de la manifestation », dans P. Favre (dir.), *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 181-206.
- HUMAN RIGHTS WATCH, *Country Summary*, janvier 2005 (www.hrw.org).
- HUNTINGTON (S. P.), *Political Order in Changing Societies*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1968.
- IFFLANDER (H.), *Protesthanterings kulturella inramning - En jämförelse av opinionsbildningens roll i Sverige och Danmark vid utvecklingen av polisens protesthantering*, manuscrit non publié, CD essay, Göteborg, Göteborg University, Department of Sociology, 2002.
- INGLEHART (R.), *Modernization and Postmodernization. Cultural, Economical and Political Change in 43 Societies*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1997.
- INNES (M.), « Professionalising the Role of the Police Informant : The British Experience », *Policing and Society*, 9 (4), 2000, p. 357-384.
- INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CHIEFS OF POLICE, « Civil Disturbances », *The Police Chief*, octobre 1992, p. 138-145.

- JACKSON (B.) et WARDLE (T.), *The Battle for Orgreave*, Brighton, Vanson Wardle, 1986.
- JAIME-JIMÉNEZ (O.) et REINARES (F.), « The Policing of Mass Demonstrations in Spain : From Dictatorship to Democracy », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minnesota (Minn.), University of Minnesota Press, 1998.
- JEFFERSON (T.), « Beyond Paramilitarism », *British Journal of Criminology*, 27, hiver 1987, p. 47-53.
- JEFFERSON (T.), *The Case Against Paramilitary Policing*, Milton Keynes, Open University Press, 1990.
- JEFFERSON (T.), « Le contrôle de la culture policière : le cas des forces militarisées de maintien de l'ordre », *Déviance et Société*, 16 (4), 1992, p. 377-391.
- JEFFERSON (T.), « Pondering Paramilitarism », *British Journal of Criminology*, 33 (3), 1993, p. 374-381.
- JEFFERY (K.) et HENNESSY (P.), *States of Emergency*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1983.
- JENKINS (J. C.) et AGONE (J.), « Political Opportunities and African-American protest, 1948-1997 », *American Journal of Sociology*, 109 (2), septembre 2003, p. 277-303.
- JESSEN (R.), « Polizei und Gesellschaft. Zum Paradigmenwechsel in der Polizeigeschichtsforschung », dans P. Gerhard et K. M. Mallman (Hrsg.), *Die Gestapo. Mythos und Realität*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995, p. 19-43.
- JOBARD (F.), « Le banni et l'ennemi. D'une technique policière de maintien de la tranquillité et de l'ordre publics », *Cultures et Conflits*, « Construire l'ennemi intérieur », 43, automne 2001, p. 151-182.
- JOBARD (F.), *Bavures policières ? La force publique et ses usages*, Paris, La Découverte, 2002.
- JOBARD (F.), « Usages et ruses des temps. L'unification des polices berlinoises après 1989 », *Revue française de science politique*, 53 (3), juin 2003a, p. 351-382.
- JOBARD (F.), « Les deux visages de la sécurité en Allemagne », dans J. Froment *et al.* (dir.), *Les États à l'épreuve de la sécurité*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003b, p. 192-216.
- JOBARD (F.), « L'ajustement et le *hianus*. La prison allemande après la Réunification », dans P. Lascoumes et Ph. Artières (dir.), *Gouverner et enfermer*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 83-110.
- JOHNSTON (H.), « Talking the Walk : Speech Acts and Resistance in Authoritarian Regimes », dans C. Davenport, H. Johnston et C. Mueller (eds), *Repression and Mobilization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2005, p. 108-137.
- JOHNSTON (L.), *The Rebirth of Private Policing*, Londres, Routledge, 1992.
- JOHNSTON (L.), « Policing Diversity : The Impact of the Public-Private Complex in Policing », dans F. Leishman, B. Loveday et S. P. Savage, *Core Issues in Policing*, Londres, Longman, 1995, p. 54-70.
- JONES (T.), NEWBURN (T.) et SMITH (J.), « Policing and the Idea of Democracy », *British Journal of Sociology*, 36 (2), 1996, p. 182-198.
- KARSTEDT-HENKE (S.), « Soziale Bewegung und Terrorismus : Alltagstheorien und sozialwissenschaftliche Ansätze zur Erklärung des Terrorismus », dans E. Blankenburg (E.) (Hrsg.), *Politik der inneren Sicherheit*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1980.
- KETTLE (M.), « The National Reporting Centre and the 1984 Miners' Strike », dans B. Fine et R. Millar (eds), *Policing the Miners' Strike*, Londres, Lawrence and Wishart, 1985.
- KHAWAGA (M.), « Repression and Popular Collective Action : Evidence from the West Bank », *Sociological Forum*, 18 (1), 1993, p. 47-71.
- KING (M.), « Policing Social Protest : Some Indicators of Change », dans C. Critcher et D. Waddington (eds), *Policing Public Disorder*, Aldershot, Avebury, 1996.
- KING (M.), « D'une gestion policière réactive à la gestion des manifestants ? La police et les manifestations antimondialisation au Canada », *Cultures et Conflits*, « Militaires et sécurité intérieure », 56, 2005.
- KING (M.) et WADDINGTON (D.), « Coping with Disorder ? The Changing relationship between Police Public Order Strategy and Practice. A Critical Analysis of the Burnely Riot », *Policing and Society*, 14 (2), 2004, p. 118-137.
- KITSCHLITZ (H.), « Political Opportunity Structures and Political Protest : Anti-Nuclear Movements in Four Democracies », *British Journal of Political Science*, 16, 1986, p. 57-85.
- KLANDERMANS (B.) et TARROW (S.) (eds), « Mobilization into Social Movements : Synthesizing European and American Approaches », *International Social Movement Research*, 1, 1988, p. 1-38.
- KLEINKNECHT (G. H.) et MIZELL (G.), « Abortion : A Police Response », *FBI Law Enforcement Bulletin*, mars 1982, p. 20-23.
- KLIBÈS (G.), *Un coup... Tirez bas... Feu ! Genève, 9 novembre 1932*, Genève, Slatkine, 1992.
- KÖNIG (M.) *et al.*, *Geschichte des Kantons Zürich. Bd. 3, 19. und 20. Jahrhundert*, Zurich, Werdverlag, 1994, p. 250-349.
- KOOPMANS (R.), *Bridging the Gap : The Missing Link Between Political Opportunities and Movement Action*, manuscrit non publié, 1990.

- KOOPMANS (R.), « Dynamics of Repression and Mobilization : The German Extreme Right in the 1990's », *Mobilization : An International Journal*, 2 (2), 1997, p. 149-164.
- KORKUSUZ (H.), « Öğrenci olaylarının perde arkası », *Polis Dergisi*, 18, 1999.
- KOTT (S.), *Le Communisme au quotidien. Les entreprises d'État dans la société est-allemande*, Paris, Belin, 2001.
- KRASKA (P.) et KAPPELER (V.), « Militarising American Police : The Rise and Normalisation of Paramilitary Units », *Social Problems*, 44 (1), 1997, p. 1-17.
- KREIS (G.), *La Protection politique de l'État en Suisse*, Berne, Haupt, 1993.
- KRIESI (H.), *Die Zürcher Bewegung. Bilder, Interaktionen, Zusammenhänge*, Francfort-sur-le-Main, Campus, 1984.
- KRIESI (H.), « The Political Opportunity Structure of New Social Movements : Its Impact on Their Mobilization », dans J. C. Jenkins et B. Klandermans (eds), *The Politics of Social Protest. Comparative Perspectives on State and Social Movements*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1995, p. 167-198.
- KRIESI (H.) et al., *Politische Aktivierung in der Schweiz*, Diessenhofen, Verlag Rüegger, 1981.
- KRIESI (H.), KOOPMANS (R.), DUYVENDACK (J. W.) et GIUGNI (M.), *The Politics of New Social Movements in Western Europe*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1995.
- KRIESI (H.) et WISLER (D.), « Social Movement and Direct Democracy », *European Journal of Political Research*, juin 1996, p. 19-40.
- KUHN (E.), *Der Tag der Entscheidung. Leipzig, 9. Oktober 1989*, Berlin, Ullstein, 1992.
- KUHN (E.), « Wir sind das Volk ». *Die friedliche Demonstration in Leipzig, 9. Oktober 1989*, Berlin, Ullstein, 1999 [2^e éd.].
- KUL (M.) et DEMIR (F.), « Emniyet Teşkilatına Sosyolojik Bir Bakış », *Polis Dergisi*, 26, 2001 (<http://www.egm.gov.tr/polis.dergisi.asp>).
- KURZMAN (C.), « Structural Opportunity and Perceived Opportunity in Social-Movement Theory : The Iranian Revolution of 1979 », *American Sociological Review*, 61 (1), 1996, p. 153-170.
- LACEY (N.), WELLS (C.) et MEURE (D.), *Reconstructing Criminal Law. Critical Perspectives on Crime and the Criminal Process*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1990.
- LACROIX (B.), « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », dans M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, tome 1, Paris, PUF, 1985, p. 469-565.
- LADNER (A.), « Lokale Politik und der Einfluss lokalpolitischer Akteure », *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie*, 20 (2), 1994.

- LANE (R.), « Urban Police and Crime in Nineteenth-Century America », *Crime and Justice*, 15, 1992, p. 1-50.
- LAPP (P.-J.), « DDR-Kommunalwahlen 1989 », *Deutschland Archiv*, 22, 1989.
- LEGRANDE (J. L.), « Nonviolent Civil Disobedience and Police Enforcement Policy », *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 58, 1967, p. 393-404.
- LENS (S.), *Radicalism in America*, New York (N. Y.), Crowell, 1969.
- LEONARD (T.), « Policing the Miners », *Policing*, 1 (2), 1985, p. 96-102.
- LÉPINE (L.), *Mes souvenirs*, Paris, Payot, 1929.
- LEVY (R.) et MONJARDET (D.), « Les polices nationales et l'unification européenne, enjeux et interactions. Remarques introductives », *Cultures et Conflits*, « Approches comparées des polices en Europe », 48, mai 2003.
- LINDENBERGER (T.), « Die deutsche Volkspolizei (1945-1990) », dans Th. Die-drich, H. Ehlert et R. Wenzke (Hrsg.), *Im Dienste der Partei. Handbuch der bewaffneten Organen der DDR*, Berlin, Christopher Links, coll. « Forschungen zur DD-Gesellschaft », 1998, p. 97-152.
- LIPSET (S. M.), « Why Cops Hate Liberals – And Vice Versa », dans W. J. Bopp (ed.), *The Police Rebellion. A Quest for Blue Power*, Springfield (Ill.), Thomas, 1971, p. 23-39.
- LIPSKY (M.), *Protest in City Politics. Rent Strikes, Housing, and the Power of the Poor*, Chicago (Ill.), Rand MacNally and Company, coll. « American Politics Research Series », 1970.
- LOVEDAY (B.), « Central Coordination, Police Authorities and the Miners' Strike », *Political Quarterly*, 57, janvier-mars 1986, p. 60-73.
- LÜDTKE (A.) (Hrsg.), « Sicherheit » und « Wohlfahrt » : *Polizei, Gesellschaft und Herrschaft im 19. und 20. Jahrhundert*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1992, p. 7-33.
- LYON (D.), *Surveillance after September 11*, Cambridge, Polity, 2003.
- MANNING (P. K.), « The Social Control of Police Work », dans S. Holdaway (ed.), *British Police*, Londres, Edward Arnold, 1979, p. 41-65.
- MANWARING-WHITE (S.), *The Policing Revolution*, Brighton, Harvester, 1983.
- MARENIN (O.), *Policing Change, Changing Police*, New York (N. Y.), Garland Publishing, 1996.
- MARINO (G. C.), *La repubblica della forza. Mario Scelba e le passioni del suo tempo*, Milan, Franco Angeli, 1995.
- MARKS (M.), « New Motives, New Methods : Policing in KwaZulu Natal », *Crime and Conflict*, 7, 1996, p. 9-13.
- MARKS (M.), « Changing Police, Policing Change : The Case of KwaZulu Natal », *Society in Transition*, 28 (1-4), 1997, p. 54-69.

- MARKS (M.), « Policing for Democracy : A Case for Paramilitary Policing », *Crime and Conflict*, 11, 1998, p. 19-22.
- MARKS (M.), « Changing Dilemmas and the Dilemmas of Change : Transforming the Public Order Police Unit in Durban », *Policing and Society*, 8 (2), 1999, p. 157-180.
- MARKS (M.), *Transforming the Robocops ? Changing Police in South Africa*, Scottsville, University of KwaZulu Natal Press, 2005.
- MARX (G. T.), « Thoughts on a Neglected Category of Social Movement Participant : The Agent Provocateur and the Informant », *American Journal of Sociology*, 80, 1974, p. 402-442.
- MARX (G. T.), « External Efforts to Damage or Facilitate Social Movements : Some Patterns, Explanations, Outcomes and Complications », dans J. McCarthy et N. Zald (eds), *The Dynamics of Social Movements*, Cambridge (Mass.), Winthrop Pub, 1979, p. 94-125.
- MARX (G. T.), *Undercover : Police Surveillance in America*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1988.
- MARX (G. T.), « Some Reflections on the Democratic Policing of Demonstrations », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 253-270.
- MAWBY (R.), *Policing Images : Policing Communication and Legitimacy*, Culmpton, Willan, 2002.
- MCADAM (D.), *Political process and the Development of Black Insurgency, 1930-1970*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1982 [2^e éd., 1999].
- MCADAM (D.), « Tactical Innovation and the Pace of Insurgency », *American Sociological Review*, 48, 1983, p. 735-754.
- MCADAM (D.), *Political Process and the Development of Black Insurgency 1930-1970*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1999 [2^e éd., 1^{re} éd., 1982].
- MCADAM (D.) et WILTFANG (G.), « The Costs and Risks of Social Activism : A Study of Sanctuary Movement Activism », *Social Forces*, 69 (4), 1991, p. 987-1010.
- MCCABE (S.), WALLINGTON (P.), ALDERSON (J.), GOSTIN (L.) et MASON (C.), *The Police, Public Order and Civil Liberties : Legacies of the Miners' Strike*, Londres, Routledge, 1988.
- MCCAMMON (H. J.), « Legal Limits on Labor Militancy : Labor Law and the Right to Strike since the New Deal », *Social Problems*, 37 (2), 1990, p. 206-229.

- MCCARTHY (J. D.), BRITT (D. W.) et WOLFSON (M.), « The Channeling of Social Movements in the Modern American State », *Social Movements, Conflict and Change*, 13, 1991, p. 45-76.
- MCCARTHY (J. D.) et MCPHAIL (C.), « The Emergence and Diffusion of Public Order Management Systems. Protest Cycles and Police Response », dans H. Kriesi, D. Della Porta et D. Rucht (eds), *Globalisation and Social Movements*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1995, p. 71-96.
- MCCARTHY (J. D.), MCPHAIL (C.) et SCHWEINGRÜBER (D.), « Policing Protest in the United States : From the 1960s to the 1990s », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 1996.
- MCCARTHY (J. D.), MCPHAIL (C.) et SMITH (J.), « The Institutional Channeling of Protest : The Emergence and Development of U.S. Protest Management Systems », communication, XVIII^e Congrès mondial de l'Association internationale de sociologie, Bielefeld, 1994.
- MCCARTHY (J. D.), MCPHAIL (C.) et SMITH (J.), « Images of Protest : Estimating Selection Bias in Media Coverage of Washington Demonstrations, 1982-1991 », *American Sociological Review*, 61, décembre 1996, p. 478-499.
- MCCARTHY (J. D.) et ZALD (M. N.), « The Trend of Social Movements in America : Professionalization and Resource Mobilization », dans M. N. Zald et J. D. McCarthy (eds), *Social Movements in an Organizational Society*, New Brunswick (N. J.), Transaction Books, 1987, p. 337-392.
- MCCLEINTOCK (I.) et al., « Police et violence collective », dans M. Szabo (dir.), *Police, culture et société*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.
- MCKINLEY (J. C.), « Gay Rights March Fight Leaves Mayor in Middle », *New York Times Friday*, 24 juin 1994.
- MCPHAIL (C.), « The Social Organization of Demonstrations », communication, Rencontres annuelles de l'American Sociological Association, Washington (D. C.), 1985.
- MCPHAIL (C.) et MCCARTHY (J.), « Protest Mobilization, Protest Repression and their Interaction », dans C. Davenport, H. Johnston et C. Mueller (eds), *Repression and Mobilization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2005, p. 3-32.
- MCPHAIL (C.), SCHWEINGRÜBER (D.) et MCCARTHY (J.), « Policing Protest in the United States », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 49-69.
- MEDICI (S.), *Vite di poliziotti*, Turin, Einaudi, 1979.
- MELUCCI (A.), *Challenging Codes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

- MELVILLE (N.), « The ICD : No Bad Cops », *Crime and Conflict*, 14, 1998, p. 5-9.
- METIN (I.) et ERASLAN (F.), « Polis örgütünün görevleri ve yapsı », *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, tome 6, Istanbul, İletişim Yayınlar, 1996, p. 1637-1654.
- MEYER (D.) et TARROW (S.), « A Movement Society : Contentious Politics for a New Century », dans D. Meyer et S. Tarrow (eds), *The Social Movement Society : Contentious Politics for a New Century*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield., 1998, p. 1-28.
- MINKOFF (D. C.), « The Sequencing of Social Movements », *American Sociological Review*, à paraître.
- MOLOTCHU (H.), « Media and Movements », dans J. D. McCarthy et M. N. Zald, *The Dynamics of Social Movements*, Cambridge, Winthrop, 1979, p. 71-93.
- MOMBOISSE (R. M.), *Riots, Revolts and Insurrections*, Springfield (Ill.), Charles C. Taylor Publisher, 1967.
- MONJARDET (D.), *La Police au quotidien. Éléments de sociologie du travail policier*, Paris, GST-CNRS, Université Paris VII, 1984.
- MONJARDET (D.), « Le maintien de l'ordre : technique et idéologies professionnelles des CRS », *Déviance et Société*, 12 (2), 1988, p. 101-126.
- MONJARDET (D.), « La manifestation du côté du maintien de l'ordre », dans P. Favre (dir.), *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990, p. 207-228.
- MONJARDET (D.), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », 1996.
- MONSIVAIS (C.) et Scherer (J.), *Parte de guerra*, Mexico, Editorial Nuevo Siglo Aguilar, 1999.
- MONTEMAYOR (C.), *Rehacer la historia*, Mexico, Edición Planeta, 2000.
- MORGAN (J.), *Conflict and Order. The Police and Labour Disputes in England and Wales, 1900-1939*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- MORGAN (R.) et SMITH (D.), « Conclusions : Developing Themes in Policing Research », dans R. Morgan et D. Smith (eds), *Coming to Terms With Policing*, Londres, Routledge, 1989, p. 230-243.
- MUIR (W. Jr), *Police : Streetcorner Politicians*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1977.
- NAPOLI (P.), *Naissance de la police moderne. Pouvoir, normes, société*, Paris, La Découverte, coll. « Armillaire », 2003.
- NATIONAL COUNCIL FOR CIVIL LIBERTIES, *Civil Liberties and the Miners' Dispute : First Report of the Independent Inquiry*, Londres, National Council for Civil Liberties, 1984.

- NEBILER (H.), « 1980 sonrası polis », *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, tome 14, Istanbul, İletişim Yayınları, 1996, p. 1074-1075.
- NEUES FORUM LEIPZIG, *Jetzt oder nie – Demokratie !*, Leipzig, 1989.
- NEVEU (E.), « Médias, mouvement sociaux, espaces publics », *Réseaux*, 17 (98), 1999, p. 17-86.
- NOGUES (T.), « La militarisation du champ de la sécurité publique : soldats et policiers internationaux maintiennent l'ordre public à Mitrovica (Kosovo) », dans F. Lemieux et B. Dupont (dir.), *La Militarisation des appareils policiers*, Laval, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 183-215.
- NORTHAM (G.), *Shooting in the Dark*, Londres, Faber and Faber, 1988.
- O'DONNELL (G.), SCHMITTER (P.) et WHITEHEAD (L.), *Transitions from Authoritarian Rule : Tentative Conclusions about Uncertain Transitions*, Baltimore (Md.), The Johns Hopkins University Press, 1986.
- OFFE (C.), *Les Démocraties modernes à l'épreuve*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1997.
- OFFERLÉ (M.), « Descendre dans la rue : de la "journée" à la "manif" », dans P. Favre (dir.), *La Manifestation*, Presses de Sciences Po, 1990, p. 90-122.
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE, DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE, SERVICE D'ANALYSE ET DE PRÉVENTION, « Le potentiel de violence résidant dans le mouvement antimondialisation », Berne, juillet 2001.
- OLIVIER (J. L.), « Causes of Ethnic Collective Action in the Pretoria-Witwatersrand-Vaal Triangle, 1970-1984 », *South African Sociological Review*, 2 (2), 1990.
- ÖNER (S.), *Halkın Polisi. Pol-Der Anıları*, Istanbul, İletişim Yayınları, 2003.
- OPPERWALL (S. G.), « Shopping for a Public Forum : Pruneyard Shopping Center V. Robins, Publicly used Private Property, and the Constitutionality of Protected Speech », *Santa Clara Law Review*, 21, 1981, p. 801-843.
- OSKARSSON (M.), « Dialog med förbehåll. Polisens kontaktgrupp, demonstrationsnätverken och det tragiska dilemma i Göteborg », dans M. Björk et A. Peterson (eds), *Vid politikens yttersta gräns : Perspektiv på EC-toppmötet i Göteborg 2001*, Stockholm, Brutus Östlings Bokförlag Symposion, 2002, p. 81-113.
- PALMER (S. H.), *Police and Protest in England and Ireland, 1780-1850*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.
- PARSMO (J.), « Representativa representativité ? Om utomparlamentariska aktörers närvaro i pressens skildring av Göteborgsmötet », dans M. Björk et A. Peterson (eds), *Vid politikens yttersta gräns : Perspektiv på EC-toppmötet i Göteborg 2001*, Stockholm, Brutus Östlings Bokförlag Symposion, 2002, p. 144-175.

- PATERSON (N. H.), « Since the Meadowlands Sports Complex Is not a Public Forum, the Prohibition of all Literature Distribution and Fund Solicitation by Outside Organizations does not Violate the First Amendment », *Villanova Law Review*, 28 (3), 1982, p. 741-764.
- PEPINO (L.), « Obiettivo. Genova e il G8 : I fatti, le istituzioni, la giustizia », *Questione Giustizia*, 5, 2001, p. 881-915.
- PETERSON (A.), *Rainbow Coalitions and Neo-Sectarianism : Youth and the Drama of Immigration in Contemporary Sweden*, Aldershot, Ashgate, 1997.
- PETERSON (A.), *Contemporary Political Protest : Essays on Political Militancy*, Aldershot, Ashgate, 2001.
- PETERSON (A.) et OSKARSSON (M.), *Policing Political Protest. A Study of the Police Handling of Protest Events in Conjunction with the EU Summit meeting in Göteborg*, manuscrit non publié, 2001.
- PETERSON (A.) et OSKARSSON (M.), « Öppenhet och övervakning : Om sammandrabbningar mellan polis och demonstranter under EU-toppmötet i Göteborg 2001 », dans M. Björk et A. Peterson (eds), *Vid politikens yttersta gräns : Perspektiv på EC-toppmötet i Göteborg 2001*, Stockholm, Brutus Östlings Bokförlag Symposion, 2002, p. 114-143.
- PHILLIPS (M.) et EVANS (M.), « Intensifying Civil War : The Role of the South African Defense Force », dans P. Frankel, N. Pines et M. Swilling (eds), *State, Resistance and Change in South Africa*, Pretoria, Sigma Press, 1988, p. 117-145.
- PIGENET (M.), *Au coeur de l'activisme communiste des années de guerre froide. « La manifestation Ridgway »*, Paris, L'Harmattan, coll. « Chemins de la mémoire », 1992.
- PIKE (M.), *The Principles of Policing*, Basingstoke, Macmillan, 1985.
- PIVEN (F. F.) et CLOWARD (R. A.), *Regulierung der Armut*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1977.
- PIVEN (F. F.) et CLOWARD (R. A.), *Poor People's Movements*, New York (N. Y.), Vintage, 1979.
- PIVEN (F. F.) et CLOWARD (R. A.), « Collective Protest : A Critique of Resource Mobilization Theory », *International Journal of Politics, Culture and Society*, 4 (4), 1991, p. 435-458.
- PNUD, *Democracy in Latin America*, 2004.
- RASLER (K.), « Concessions, Repression and Political Protest in the Iranian Revolution », *American Sociological Review*, 61 (1), février 1996, p. 132-152.
- RAUCH (J.), « State, Civil Society and Police Reform in South Africa », communication, *The International Society of Criminology Conference*, Budapest, août 1993.
- RAYMOND (M.), *Riots, Revolts and Insurrections*, Springfield (Ill.), Charles C. Thomas Publisher, 1967.
- REED (D.) et ADAMSON (O.), *Miners Strike 1984-1985 : People Versus State*, Londres, Larkin Publications, 1985.
- REINER (R.), *The Politics of the Police*, Brighton, Wheatsheaf, 1992 [rééditions en 1999 et 2000].
- REINER (R.), « Policing, protest, and disorder in Britain », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 1996.
- REINHARD (H.), *Allgemein Polizeirecht*, Berne, Haupt, 1993.
- REITER (H.), « Police and Public Order in Italy, 1944-1948. The Case of Florence », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 1996a.
- REITER (H.), « Le forze di polizia e l'ordine pubblico in Italia dal 1944 al 1948 », *Polis*, 1996b.
- REPUBLIC OF SOUTH AFRICA, « Regulation of Gatherings Act. Act n° 205 of 1993 », *Government Gazette*, 343 (15446), Cape Town, Government Printer, 1994.
- Rikspolisstyrelsens utvärdering av EU-kommenderingen i Göteborg år 2001, RPS (www.polisen.se/inter/mediacache/4347/3473/gbgrapport.PDF).
- ROCHFORD (E. B., Jr), *Hare Krishna in America*, New Brunswick (N. J.), Rutgers University Press, 1991.
- RODDI (C.), *La polizia di sicurezza*, Milan, Giuffrè, 1953.
- ROLLO (J.), « The Special Patrol Group », dans P. HAIN (ed.), *Policing the Police*, Londres, John Calder, 1980, p. 153-206.
- ROOTES (C. A.), « On the Future of Protest Politics in Western Democracies - A Critique of Barnes, Kaase et al., *Political Action* », *European Journal of Political Research*, 9, 1981.
- ROSENAU (J.), *Turbulence in World Politics : A Theory of Change and Continuity*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1990.
- ROWELL (J.), « L'histoire sociale de l'État RDA vue à travers le prisme de la politique du logement », Berlin, Centre Marc-Bloch, *Working Paper*, 6, juin 2002.
- RUCHT (D.), « Social Movement Sectors in France and Germany since 1968 », dans M. Mayer (ed.), *New Social Movements : European and Working Paper/American Traditions*, Londres, Unwin Hyman, 1995, p. 88-115.
- RUCHT (D.) et al. (eds), *Acts of Dissent. New Development of the Study of Protest*, Berlin, Sigma Press, 1998.
- RYBCZYNSKI (W.), « The New Downtowns », *The Atlantic Monthly*, mai 1993, p. 98-106.

- SABATIER (M.), *La Coopération policière européenne*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- SACK (F.), « Die Eskalation von Gewalt : Die Transformation politischer in gewaltbesetzte Konflikte », dans P. A. Albrecht et O. Backes, *Verdeckte Gewalt*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1990, p. 111-137.
- SAHLINS (M.), *Des îles dans l'histoire*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1989 [trad. de l'anglais, 1985].
- SAN FRANCISCO POLICE DEPARTMENT, *San Francisco Police Department Crowd Control Manual*, San Francisco (Calif.), San Francisco Police Department, 1989.
- SANDORA (J. A.) et PETERSEN (R. C.), « Crowd Control and the Small Police Department », *FBI Law Enforcement Bulletin*, décembre 1980, p. 2-5.
- SANNINO (A.), « Le forze di polizia nel secondo dopoguerra (1945-1950) », *Storia contemporanea*, 16, 1985, p. 427-485.
- SARDINO (T.), « The Demonstration Experience at Syracuse University », *Campus Law Enforcement Journal*, septembre-octobre 1985, p. 33-34.
- SAUNDERS (S.), « A Preventive Approach to Public Order », dans C. Critcher et D. Waddington (eds), *Policing Public Order : Theoretical and Practical Issues*, Aldershot, Avebury, 1996, p. 117-143.
- SAXER (U.), *Die Grundrechte und die Benutzung öffentlicher Strassen : eine Untersuchung der Bundesgerichtspraxis unter Berücksichtigung deutscher Entscheidungen*, Zurich, Schulthess, 1988.
- SCARMAN (L.), *The Red Lion Square Disorders of 15 June 1974*, Londres, Parliamentary Papers, Cmnd 5919, 1975.
- SCHÄDLICH (H.-J.), « Akteneinsicht, Aktion "Störenfried" », dans H.-J. Schädlich (Hrsg.), *Aktenkundig*, Berlin, Rowohlt, 1992, p. 91-153.
- SCHEDLER (A.), « Taking Uncertainty Seriously : The Blurred Boundaries of Democratic Transition and Consolidation », *Democratization*, 8 (4), hiver 2001, p. 1-22.
- SCHELLING (T.), *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, coll. « Perspectives internationales », 1986 [trad. de l'américain, 1960].
- SCHLESINGER (P.), « Rethinking the Sociology of Journalism : Source Strategies and the Limits of MediaCentrism », dans M. Ferguson (ed.), *Public Communication : The New Imperatives*, Londres, Sage, 1990, p. 61-83.
- SCOTT (J.), *Domination and the Arts of Resistance. Hidden transcripts*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1990.
- SEMİZ (E.), « Çevik Kuvvet Birimlerinin Yeniden Yapılandırılması. Fransız Çevik Kuvvet Birimleri (CRS) Örneğinden Alınabilecek Dersler », *Polis Dergisi*, 22, 2000, p. 117-127.
- SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *L'Antimondialisation, un phénomène en pleine expansion*, Rapport n° 2000/08, novembre 2000.
- SEVER (O.), « İnsan Hakları ve Toplumsal Olaylar Boyutuyla Kamu Asayışı Polisliği », *Polis Dergisi*, 19, 1999, p. 124-135.
- SEWELL (W.), « Historical Events as Transformation of Structures. Inventing Revolution at the Bastille », *Theory and Society*, 25, 1996a.
- SEWELL (W.), « Three Temporalities. Toward an Eventful Sociology », dans T. McDonald, *The Historic Turn in the Human Sciences*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 1996b, p. 245-280.
- SHATZ (S.), « A Difficult Birth : Dissent, Opposition, and Murder in the Rise of Mexico's Partido de la Revolución Democrática (PRD) », *Political Opportunities, Social Movements, and Democratization*, 23, 2001, p. 255-296.
- SHAW (M.), « Point of Order : Policing the Transition », dans S. Friedman et D. Atkinson (eds), *The Small Miracle : South Africa's Negotiated Settlement*, *South African Review*, 7, 1994, p. 204-227.
- SHEARD (K.), *Boxing in the Civilizing Process*, thèse d'État non publiée, Cambridge, Anglia, Polytechnic, 1992.
- SHEARING (C.), « Transforming the culture of policing : Thoughts from South Africa », *The Australian and New Zealand Journal of Criminology*, numéro spécial, 1995, p. 54-61.
- SHEPTYCKI (J.), « Surveillance, Closed Circuit Television and Social Control », *Policing and Society*, 9 (4), 2000, p. 429-434.
- SIMÉANT (J.), *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- SKOLNICK (J. H.), *The Politics of Protest*, New York (N. Y.), Simon and Schuster, 1969.
- SKOLNICK (J. H.), *The Politics of Protest : Violent Aspects of Protest and Confrontation. A Staff Report to The National Commission on the Causes and Prevention of Violence*, Honolulu (Hawaii.), University Press of the Pacific, 2002 [1^{re} éd. 1969].
- SKOLNICK (J. H.) et FYFE (J. J.), *Above the Law : Police and the Excessive Use of Force*, New York (N. Y.), Free Press, 1993.
- SMELSER (N. J.), *Theory of Collective Behavior*, New York (N. Y.), Free Press, 1962.
- SMITH (J.), « Globalizing Resistance : The Battle of Seattle and the Future of Social Movements », dans J. Smith et H. Johnston (eds), *Globalization and Resistance : Transnational Dimensions of Social Movements*, Lanham (Md.), Rowman and Littlefield, 2002.
- SMITH (J.), CHATFIELD (C.) et PAGNUCCO (R.), *Transnational Social Movements and Global Politics. Solidarity beyond the State*, New York (N. Y.), Syracuse University Press, 1997.
- SMOLLA (R. A.), *Free Speech in an Open Society*, New York (N. Y.), Knopf, 1992.

- SNOW (D.), « Analyse de cadres et mouvements sociaux », *Raisons pratiques*, « Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques », 12, 2001, p. 27-50.
- SNOW (D.) et BENFORD (R.), « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », dans B. Klandermans et al. (eds), *From Structure to Action. Comparing Social Movement Research Across Culture*, Greenwich, JAI Press, 1988, p. 197-217.
- SOMMIER (I.), *Analyse des services d'ordre CGT et CFDT*, mémoire de DEA, dactyl., Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990.
- SOMMIER (I.), *La Forclusion de la violence politique : ouvriers/intellectuels en France et en Italie depuis 1968*, thèse, Paris, Université Paris I, 1993.
- SOMMIER (I.), *La Violence politique et son deuil. L'après-68 en France et en Italie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.
- SOMMIER (I.), *Les Nouveaux Mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2001.
- SOUTH (N.), *Policing for Profit : The Private Security Sector*, Londres, Sage, 1988.
- SOUTH (N.), « Reconstructing Policing : Differentiation and Contradiction in Post-War Private and Public Policing », dans R. Matthews (ed.), *Privatizing Criminal Justice*, Londres, Sage, 1989, p. 76-104.
- SOUTH AFRICAN POLICE SERVICE, *Report by the Technical Team on Public Order Policing*, 27 juillet 1995a.
- SOUTH AFRICAN POLICE SERVICE, *Act n° 16731*, octobre 1995b.
- SOUTH AFRICAN POLICE SERVICE, *Public Order Police Policy Document on Crowd Management*, décembre 1996.
- SPIELMANN (A.), *L'Aventure socialiste genevoise, 1930-1936. De l'opposition à l'émeute – de l'émeute au pouvoir – du pouvoir à l'opposition*, Lausanne, Payot, 1981.
- STARK (R.), *Police Riots : Collective Violence and Law Enforcement*, Belmont (Calif.), Wadsworth, 1972.
- STEAD (P. J.), *The Police of Britain*, Basingstoke, Macmillan, 1985.
- STEVENSON (J.), « The BUF, the Metropolitan Police and Public Order », dans K. Lunn et R. C. Thurlow (eds), *British Fascism*, Londres, Croom Helm, 1980.
- STEYTLER (N.), « Policing "Unrest" : The Restoring of Authority », *Acta Juridica*, 1989, p. 234-262.
- STRAUGHN (J.), « "Taking the State at its Words". The Arts of Consensual Contention in the German Democratic Republic », *American Journal of Sociology*, 110 (6), mai 2005, p. 1598-1650.
- SÜB (W.), *Staatssicherheit am Ende. Warum es den Mächtigen nicht gelang, 1989 eine Revolution zu verhindern*, Berlin, Christopher Links, 1999 [2^e éd.].
- SWEDISH NGO FOUNDATION FOR HUMAN RIGHTS et SWEDISH HELSINKI COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS, *Alternative Report to the Human Rights Committee. With Respect to Sweden's Commitments under the International Covenant on Civil and Political Rights*, mars 2002.
- T. C. İçişleri Bakanlığı Emniyet Genel Müdürlüğü Araştırma Planlama ve Koordinasyon Dairesi Başkanlığı, « Çevik Kuvvet Polisinin Toplumsal Olaylardaki Çalışmasına Tesir Eden Faktörler », publication n° 127, recherche n° 24, *Polis Dergisi*, supplément, 21, 1998.
- TACKETT (T.), *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997 [trad. de l'anglais, 1996].
- TAFT (P.) et ROSS (P.), « American Labor Violence : Its Causes, Character, and Outcome », dans H. G. Graham et T. R. Gurr (eds), *Violence in America*, Londres, Sage, 1979, p. 187-241.
- TANÖR (B.), *Türkiye'nin İnsan Hakları Sorumu*, Istanbul, BDS Yayınları, 1994 [3^e éd.].
- TARROW (S.), *Democracy and Disorder : Protest Politics in Italy, 1965-1975*, Oxford, Oxford University Press, 1989a.
- TARROW (S.), « Struggle, Politics and Reform, Collective Action, Social Movements, and Cycles of Protest », *Western Society Papers*, 21, 1989b.
- TARROW (S.), *Power in Movement : Social Movements, Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- TARROW (S.), « The Europeanisation of Conflict : Reflections from a Social Movement Perspective », *West European Politics*, 18 (2), avril 1995, p. 223-251.
- TARROW (S.), « Fishnets, Internets, Catnets : Globalization and Transnational Collective Action », Madrid, Centro de Estudios Avanzados en Ciencia Sociales, *Working Paper*, mars 1996.
- TARROW (S.), « Studying Contentious Politics. From Event-Ful History to Cycles of Collective Action », dans D. Rucht, R. Koopmans et F. Neidhardt (eds), *Acts of Dissent. New Developments in the Study of Protest*, Berlin, Wissenschaftszentrum-Sigma, 1998, p. 33-64.
- TARTAKOWSKY (D.), *Les Manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.
- The Argus*, Cape Town, 21 mars 1985.
- THURLLOW (R.), *Fascism in Britain : A History, 1918-1985*, Oxford, Blackwell, 1987.
- THURLLOW (R.), « Blaming the Blackshirts : The Authorities and the Anti-Jewish Disturbances in the 1930s », dans P. Panayi, *Racial Violence in*

- Britain, 1840-1950, Leicester, Leicester University Press, 1993, p. 112-129.
- TILLY (C.), *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison-Wesley, 1978.
- TILLY (C.), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- TILLY (C.), *Coercion, Capital and European States, A.D. 990-1990*, Oxford, Blackwell, 1990.
- TILLY (C.), « Domination, Résistance, Compliance... Discourse », *Sociological Forum*, 6 (3), 1991, p. 593-602.
- TILLY (C.), « Réclamer viva voce », *Cultures et Conflits*, « Violences urbaines : le retour du politique », 5, 1992, p. 109-126.
- TOKSÖZ (F.), « Kolluk Kuvvetleri », *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, tome 6, Istanbul, İletişim Yayınları, 1996, p. 1626-1636.
- TOURAINÉ (A.), *La Voix et le Regard*, Paris, Le Seuil, 1978.
- TOWNSEND (C.), « Policing Insurgency in Ireland, 1914-1923 », dans D. M. Anderson et D. Killingray (eds), *Policing and Decolonisation : Politics, Nationalism and the Police, 1917-1965*, Manchester, Manchester University Press, 1992, p. 22-41.
- TOWNSEND (C.), *Making the Peace : Public Order and Public Security in Modern Britain*, Oxford, Oxford University Press, 1993.
- TRAUGOTT (M.), *Armies of the Poor. Determinants of Working-Class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1985.
- TRAUGOTT (M.) (ed.), *Repertoires and Cycles of Collective Action*, Durham (N. C.), Duke University Press, 1995.
- TRIBE (L. H.), *American Constitutional Law*, New York (N. Y.), Mineola Foundation Press, 1988 [2^e éd.].
- TUCHMAN (G.), *Making News : A Study in the Construction of Reality*, New York (N. Y.), Free Press, 1978.
- TÜRKMEN (M.), « Toplumsal Olay Psikolojisi ve Polisin Rolü », *Polis Dergisi*, 26, 2001.
- US GOVERNMENT PRINTING OFFICE, *Federal Register*, Washington (D. C.), Department of the Interior, National Park Service, 24, 1959, p. 9948-9969.
- US GOVERNMENT PRINTING OFFICE, *Code of Federal Regulations Section 36 : Parks, Forests, and Public Property*, Washington (D. C.), Office of the Federal Register, National Archives and Records Administration, 1993, p. 1-135.
- UYSAL (A.), « Devletin güvenliği ve toplumsal muhalefet eylemleri : Kalemli Çete örneği », *Birikim*, 146, 2001, p. 64-84.
- UYSAL (A.), « Maintien de l'ordre et les risques liés aux manifestations de rue », dans G. Dorronsoro, *La Turquie contestée. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 31-50.
- VAN DER SPUY (E.), « Literature on the Police in South Africa : An Historical Perspective », *Acta Juridica*, 1989a, p. 262-290.
- VAN DER SPUY (E.), « Recent Trends in Policing Studies ». *South African Sociological Review*, 2 (1), 1989b, p. 44-60.
- VIDAL (J.), « In the Forest, in the Dark », *Guardian*, 25 janvier 1996a, p. 2-3.
- VIDAL (J.), « The Bypass of Justice », *Guardian*, 9 avril 1996b, p. 13.
- VITTRUP (K.), *Operation*, Copenhagen, Københavns Politi, 2002a.
- VITTRUP (K.), *Strategi*, Copenhagen, Københavns Politi, 2002b.
- VOGLER (R.), *New Directions in Criminology. Reading the Riot Act : The Magistracy, the Police and the Army in Civil Disorder*, Milton Keynes, Open University Press, 1991.
- WADDINGTON (D.), *Contemporary Issues in Public Disorder. A Comparative and Historical Approach*, Londres, Routledge, 1992.
- WADDINGTON (D.), CRITCHER (K.) et JONES (C.), *Flashpoints : Studies in public Disorders*, Londres, Routledge, 1989.
- WADDINGTON (P. A. J.), « Towards Paramilitarism ? Dilemmas in Policing Civil Disorder », *British Journal of Criminology*, 27 (1), hiver 1987, p. 37-46.
- WADDINGTON (P. A. J.), *The Strong Arm of the Law : Armed and Public Order Policing*, Oxford, Oxford University Press, 1991.
- WADDINGTON (P. A. J.), « Dying in a Ditch : the Use of Police Powers in Public Order », *International Journal of the Sociology of Law*, 21, 1993a, p. 335-353.
- WADDINGTON (P. A. J.), « The Case Against Paramilitary Policing Considered », *British Journal of Criminology*, 33 (3), été 1993b.
- WADDINGTON (P. A. J.), *Liberty and Order : Policing Public Order in a Capital City*, Londres, UCL Press, 1994.
- WADDINGTON (P. A. J.), « Public Order Policing : Citizenship and Moral Ambiguity », dans F. Fleishman, B. Loveday et S. P. Savage, *Core Issues in Policing*, Londres, Longman, 1996, p. 114-30.
- WADDINGTON (P. A. J.), « Armed and Unarmed Policing », dans R. I. Mawby (ed.), *Policing Across the World*, Londres, UCL Press, 1997, p. 147-176.
- WADDINGTON (P. A. J.), « Controlling Protest in Contemporary Historical and Comparative Perspective », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 117-142.
- WAGMAN (R. J.), *The First Amendment Book*, New York (N. Y.), Pharos Book, 1991.

- WAHLSTRÖM (M.), « Tillit och föreställningar : Kommunikation mellan aktivister och polis ur ett aktivistperspektiv », manuscrit non publié, CD essay, Göteborg, Göteborg University, Department of Sociology, 2002.
- WAILLSTRÖM (M.), « Trust and Performances : Communication Between Police and Protesters, From an Activist Perspective », communication, *The Conference of the European Sociological Association*, Murcie, septembre 2003.
- WALKER (J. L., Jr), *Mobilizing Interest Groups in America : Patrons, Professions, and Social Movements*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 1985.
- WALKER (S.), *In Defense of American Liberties : A History of the ACLU*, Oxford, Oxford University Press, 1990.
- WALSH (E.), « This Time Around, Police Take Polite Approach to Protests », *The Washington Post*, 30 août 1996, A30, A40.
- WARREN (E.) et WARREN (J.), « No Lemmings here », *Chicago Tribune*, 30 août 1996, section 2, p. 2.
- WEINBERGER (B.), *Keeping the peace? Policing strikes in Britain, 1906-1926*, Oxford, Berg, 1991.
- WEIR (S.), « The Picket's Eye View », *New Society*, 40 (769), 1977, p. 655-657.
- WEISS (R. P.), « Private Detective Agencies and Labour Discipline in the United States, 1855-1946 », *Historical Journal*, 29 (1), 1986, p. 87-107.
- WEISS (R. P.), « From "Slugging Detective" to "Labor Relations" : Policing Labour at Ford, 1930-1947 », *Sage Criminal Justice System Annuals*, 23, 1987, p. 110-130.
- WESTERSTAHL (J.) et JOHANSSON (F.), « News Ideologies as Molders of Domestic News », *European Journal of Communication*, 1, 1986, p. 146-147.
- WHITTAKER (C.), « The Causes and Effect Upon Public Order of Planned Mass Violations of Our Laws », *The Police Chief*, 34 (4), 1964, p. 12-22.
- WHITTAKER (C.), « The Effects of Planned, Mass Disobedience of Our Laws », *FBI Law Enforcement Bulletin*, 35 (9), 1966, p. 9-13 et p. 25.
- WIKTOROWICZ (Q.), *The Management of Islamic Activism. Salafis, the Muslim Brotherhood, and State Power in Jordan*, New York (N. Y.), Suny Press, 2001.
- WIKTOROWICZ (Q.) (ed.), *Islamic Activism. A Social Movement Theory*, Bloomington, Indiana University Press, 2004.
- WILLEMS (H.) et al., *Demonstranten und Polizisten. Motive, Erfahrungen und Eskalationsbedingungen*, Munich, Juventa, 1988.
- WILSHER (P.) (ed.), *Strike : Thatcher, Scargill and the Miners*, Londres, Coronet, 1985.

- WINTER (M.), *Polizeitheorie und Protest Policing. Entwicklung des politischen Selbstverständnisses der Polizei der Bundesrepublik Deutschland zwischen 1960 und 1990*, Diplomarbeit, Nuremberg, Université de Nuremberg, 1992.
- WINTER (M.), « Police Philosophy and Protest Policing in the Federal Republic of Germany, 1960-1990 », dans D. Della Porta et H. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 188-212.
- WISLER (D.), *Violence politique et mouvements sociaux. Étude sur les radicalisations sociales en Suisse durant la période 1969-1990*, Genève, Georg, 1994.
- WISLER (D.), « The Police Reform in Bosnia and Herzegovina », article non publié, janvier 2005.
- WISLER (D.), BARRANCO (J.), GENTILE (P.) et JEGEN (M.), « État, violence politique et interactions », *Revue suisse de science politique*, 2, 1996, p. 19-46.
- WISLER (D.), BARRANCO (J.) et TACKENBERG (M.), « Police, Mass Demonstrations and Politics », communication, *The Second European Conference on Social Movements*, Vitoria, 2-5 octobre 1996.
- WISLER (D.) et KRIESI (H.), « Decisionmaking and Style in Protest Policing. The Cases of Geneva and Zurich », Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, *Working Paper*, 1996.
- WISLER (D.) et KRIESI (H.), « Public Order, Protest Cycles, and Political Process : Two Swiss Cities Compared », dans D. Della Porta et R. Reiter (eds), *Policing Protest : The Control of Mass Demonstrations in Western Democracies*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1998, p. 1-116.
- WISLER (D.) et TACKENBERG (M.), « The Role of the Police : Image or Reality ? », dans R. Bessel et C. Emsley (eds), *Patterns of Provocation : Police and Public Disorder*, Oxford, Bergham Books, 2000, p. 121-142.
- WISLER (D.) et TACKENBERG (M.), *Des pavés, des matraques et des caméras*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2003.
- WOLLE (S.), *Die heile Welt der Diktatur. Alltag und Herrschaft in der DDR, 1971-1989*, Berlin, Christopher Links, 1998.
- WORDEN (R. E.), « Situational and Attitudinal Explanations of Police Behavior. A Theoretical Reappraisal and Empirical Reassessment », *Law and Society Review*, 23 (4), 1989, p. 667-711.
- WRIGHT (P.), *Policing the coal industry dispute in South Yorkshire*, Sheffield, South Yorkshire Police, 1985.
- ZAVOLI (S.), « La notte della repubblica », *L'Unità*, supplément, 17-19 et 22 janvier 1994.

ZOONEN (E. VON), « The Women's Movement and the Media : Constructing a Public Identity », *European Journal of Communication*, 7 (4), 1990, p. 453-476.

ZWERMAN (G.) et STEINHOFF (P.), « When Activists Ask for Trouble : State-Dissident Interactions and the New Left Cycle of Resistance in the United-States and Japan », dans C. Davenport, H. Johnston et C. Mueller (eds), *Repression and Mobilization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2005, p. 85-106.